

NICE COTE D'AZUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
réunion du 26 juin 2009

La séance est ouverte à 8 h 23 par monsieur Christian Estrosi,
président de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je suis heureux de vous retrouver pour cette séance qui va nous conduire à prendre de nouvelles décisions importantes pour l'avenir de notre communauté urbaine.

Par ailleurs, je voudrais avant d'ouvrir cette séance d'abord vous remercier pour ce premier semestre d'existence de notre Communauté urbaine que nous allons achever par cette séance plénière d'aujourd'hui.

Je voudrais en même temps en votre nom à chacune et à chacun saluer l'arrivée dans notre département du nouveau recteur de l'Académie de Nice, monsieur Christian Nique. Je voudrais aussi, puisque le conseil d'Etat avait annulé l'élection municipale de La Gaude et donc d'un des vice-présidents et conseillers communautaires de notre assemblée en la personne de Michel Meïni, le féliciter pour sa brillante réélection à La Gaude dès le premier tour.

(Applaudissements)

Je voudrais saluer parmi les autres personnalités qui ont occupé depuis quelques jours ou quelques semaines des responsabilités politiques et institutionnelles dans notre département Caroline Murriss qui est ma conseillère à mon cabinet ici et qui était ma suppléante. Après avoir été touché par la loi sur le cumul des mandats suite à la décision du conseil d'Etat qui a validé l'élection du maire de Nice et donc, par voie de conséquence le président de Nice Côte d'Azur, l'accession aux fonctions de conseiller général du canton de Saint-Etienne-de-Tinée de Caroline Murriss (*applaudissements*), ce qui en fait donc la benjamine de l'assemblée départementale.

Enfin, permettez-moi de féliciter l'élection d'une personnalité importante de notre conseil communautaire, premier adjoint au maire de Nice, élu conseiller général du 12^{ème} canton : je veux en votre nom à toutes et à tous saluer Benoît Kandel.

(Applaudissements)

Ce sont des bonnes nouvelles pour notre département que je ressens partagées par tous dans la joie et dans la bonne humeur parce que c'est important quand historiquement depuis longtemps, et pour la première fois depuis que l'Union Européenne existe, nous avons dans le département des Alpes-Maritimes désormais un député européen qui nous représente au Parlement européen, aussi je veux saluer l'élection au Parlement européen du député Gaston Franco.

(Applaudissements)

Voilà donc un certain nombre de séquences que nous avons eues ces dernières semaines qui démontrent la cohésion du département des Alpes-Maritimes, le bon sens de ses habitants et peut-être sans doute des politiques que nous avons conduites et qu'ils ont souhaité soutenir et encourager en nous permettant dans ces différentes instances d'avoir des personnalités importantes qui désormais nous aideront à défendre les dossiers importants et des défis que nous avons à relever dans notre communauté urbaine.

Je vais donc maintenant procéder à l'ouverture de notre séance et à son ordre du jour.

Monsieur le premier vice-Président ?

M. NEGRE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je suis un homme heureux ce matin parce qu'en tant que premier vice-président, votre premier vice-président, il me revient un grand honneur, celui de vous féliciter au nom de l'ensemble de mes collègues maires et de l'ensemble des conseillers communautaires, ou de la quasi-unanimité.

Je crois qu'il est très important car on peut être tous fiers que sur la Côte d'Azur, pour Nice Côte d'Azur également, pour le département, nous ayons aujourd'hui un ministre. C'est la troisième fois, Monsieur le Ministre, que vous entrez au gouvernement. C'est la première fois depuis une génération que nous avons la chance dans les Alpes-Maritimes d'avoir un ministre et nous avons cette chance en entrant au gouvernement d'avoir quelqu'un désormais qui a un pied au sein du saint au niveau du pouvoir pour faire avancer nos dossiers.

On peut être fier aussi pour une seconde raison parce que ras-le-bol de s'entendre dire sur tous les journaux qui sortent à Paris ou à Marseille, comme je peux l'entendre trop souvent, que nous sommes des gens privilégiés, que nous sommes des gens qui ne travaillons pas, des gens qui finalement sont des voyous. Ras le bol ! C'est une autre image que vous faites passer, Monsieur le Ministre, cher Christian, cette image depuis 14 ans que je vous connais, depuis 14 ans vous vous employez à faire en sorte qu'aujourd'hui la Côte d'Azur soit respectée au plan national et au plan international. Merci, Christian, merci Monsieur le Ministre, de cette action en profondeur.

Je suis, et nous sommes fiers, que le président de la République vous ait donné ce poste de ministre de l'Industrie au pire moment dans la crise. Si ce n'est pas un challenge qu'est-ce que c'est ? Au pire moment, on vous donne le ministère de l'industrie alors que la situation n'est pas bonne, alors qu'on va avoir près de 600 000 chômeurs supplémentaires, c'est à vous que Nicolas Sarkozy, le président de la République, a confié cette tâche. C'est dire l'honneur qui vous est fait je pense, c'est dire la haute estime dans laquelle vous porte le président de la République et c'est dire encore une fois notre fierté d'être à vos côtés, de vous aider, de vous accompagner à faire en sorte que vous réussissiez, que les Alpes-Maritimes réussissent mais que la France réussisse.

Merci de nous donner cet exemple en ce moment un peu historique car nous allons vraisemblablement rentrer dans de nouvelles organisations territoriales qui nous permettront d'être encore plus efficaces pour le bien de tous nos concitoyens, je n'en doute pas, et l'on a vu le travail qui a été fait.

Aujourd'hui, à la place qui est la vôtre, merci encore une fois de nous rendre notre fierté d'azuréen et je suis persuadé, Monsieur le Ministre, cher Christian, que vous réussirez parce que tout le monde est à vos côtés derrière vous. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je suis bien sûr très sensible aux propos de Louis Nègre et je ne vous cache pas qu'en prenant ce matin cette tribune que vous avez souhaité me confier en me déléguant toute votre confiance, je l'occupe certes avec un statut nouveau, je ne suis plus député, je suis membre du gouvernement et dans une responsabilité qui n'est pas des moindres en charge de l'industrie au moment où nous traversons une crise économique et financière sans précédent.

Mais je voudrais vous remercier parce que si le chef de l'Etat, si le Premier ministre m'a proposé d'occuper cette responsabilité, je la dois peut-être à la manière d'appréhender mon travail, à la méthode qu'ils connaissent et qu'ils ont déjà pu mesurer à ma manière d'agir et de servir mon pays. Je suis d'abord le ministre de la France et pas le ministre des Alpes-Maritimes donc, bien évidemment, ce pays que j'aime et que vous aimez et que nous aimons nous avons le droit et le devoir chacun, même ici dans ce conseil communautaire, de nous dire que 0,1 % de part de marché que la communauté urbaine Nice Côte d'Azur ferait gagner à notre pays c'est 0,1 % de part de marché qui permettrait à la France de mieux traverser cette crise économique et financière sans précédent. Mais je suis avant tout depuis maintenant trois jours le ministre de l'Industrie de la France.

Vous y avez pris votre part les uns et les autres et sur tous les bancs d'ailleurs. Je le dis même en me tournant vers l'opposition car nous sommes une instance qui a toujours abordé les grands dossiers de manière apaisée et constructive et l'on se tourne souvent vers un exécutif d'une collectivité qui démontre son efficacité au service des territoires, au service de l'économie, au service de l'industrie.

Nous savons, nous plus particulièrement, dans une collectivité qui a une mission économique et strictement économique que l'industrie est un des éléments forts de la réussite de notre département puisque c'est 55 % de son PIB là où le tourisme qui est notre deuxième pôle de création d'emplois et de richesse représente 45 % ; on peut aussi considérer que le tourisme, mon cher Rudy Salles, est une forme d'industrie.

Nous avons fait des choix industriels forts notamment, Monsieur le Président de l'opération d'intérêt national, cher Henri Revel, avec notre établissement public Eco-Vallée d'élargir le champ d'action industriel du champ d'action des Alpes-Maritimes entre Sophia Antipolis, l'opération d'intérêt national et les satellites que nous voulons mettre en réseau, les nouvelles technologies, des solutions communicantes sécurisées, de pôles risques, de l'énergie renouvelable, etc. et donc que l'on dise à la France entière que c'est là que l'on confie la charge de l'industrie et de la politique industrielle de la France parce que nous reconnaissons aux Alpes-Maritimes aussi une grande réussite industrielle, je crois que depuis longtemps nous n'en espérons pas autant.

Que l'aérospatiale, qui est dans mon domaine de compétence, si présente à Cannes et menacée si souvent aussi de délocalisation, que les pôles de compétitivité de Sophia, que les pôles d'innovation industrielle que nous allons développer dans le domaine de l'écologie et du développement durable, que la plaine du Var, qu'IBM La Gaude, que Malongo qui est un gros dossier que j'ai trouvé sur mon bureau en arrivant à Bercy pour la mise en œuvre de la prime à l'aménagement du territoire, etc., soient reconnues comme des entreprises d'excellence et de compétitivité dans le domaine de l'industrie, en même temps que nous voyons à quelles difficultés nous sommes confrontés, on veut réussir l'OIN et, en même temps, je vois les lourdeurs administratives auxquelles sont confrontés ceux qui veulent investir, placer des capitaux dans le développement industriel : personnellement, c'est une reconnaissance pour notre département qui me paraît forte.

On me parle souvent de sauver des emplois ; je sais que mon dossier le plus important c'est la restructuration industrielle pour sauver le plus d'emplois possibles dans cette période de crise mais, en même temps, c'est préparer la sortie de la crise et rendre nos entreprises encore plus compétitives pour mieux rebondir et mieux faire rebondir la France. La productivité, nous la devons au savoir-faire de nos ouvriers —et ce sont les premiers mots que j'ai prononcés à Paris lorsque j'ai été désigné— : je ne veux pas être le ministre de l'industrie, je veux être le ministre des ouvriers, de ceux qui représentent le savoir-faire des industries de notre pays parce qu'on ne peut parler de l'industrie sans parler des hommes, de leur talent et de leur savoir-faire qui permettent aux industries françaises qui ont été trop marginalisées d'être pourtant parmi les plus performantes au monde. Simplement, on n'a pas su dans un marché concurrentiel fixer des règles car on était enfermé dans un carcan européen technocratique et pas politique ; là où nous allons enfin sortir de ce carcan grâce au traité de Lisbonne pour imposer nos règles avec une taxe carbone, avec une croissance verte, etc., c'est l'enjeu que j'ai à relever qui m'a été confié par le

président de la République et en même temps, moi qui ai décrété ici que nous devions bâtir la métropole verte de la Méditerranée où tout soit fondé sur cette croissance verte et ces milliers d'emplois à travers elle et nos industries au service de cette croissance verte, je voudrais que chacun d'entre vous sur tous les bancs se dise que c'est une chance.

Je veux le prendre comme tel avec la modestie nécessaire. Ce n'est pas la première fois, donc je sais ce que c'est, je l'ai pratiqué, je n'arrive pas ici avec la grosse tête, j'ai les pieds sur terre, je sais que ce sont des choses qui ne durent qu'un temps et en même temps je n'ai pas le droit à l'échec. Mais je vais vous dire, c'est encore plus formidable quand on vous confie de telles responsabilités quand c'est très difficile ; quand tout va, on serait à un taux de 3 ou 4 ou 5 % de croissance par an ce serait trop facile. Au moment où les résultats qui tombent les uns derrière les autres mois après mois montrent que les choses sont difficiles, même si grâce à la politique d'investissement à laquelle nous contribuons ici puisque nous nous sommes inscrits dans le plan de relance nous résistons mieux que l'Allemagne, il n'empêche que c'est forcément à ces responsabilités-là que c'est plus difficile qu'à d'autres responsabilités.

Les difficultés ne me font pas peur, au contraire, elles me passionnent. J'ai besoin de vous alors que se prépare la réforme territoriale qui va bouleverser complètement l'organisation de la France et qui sera en débat au Parlement à l'automne, en même temps que nous avons su anticiper pour nous mettre en situation —et on va en parler ce matin dans quelques-unes des premières délibérations dont nous allons débattre— anticiper sur cette réforme territoriale pour être présents à ce rendez-vous et ne pas être marginalisés au moment où on lance la construction du grand Paris avec son port au Havre, au moment où Lyon, Saint-Etienne et Grenoble se fédèrent, au moment où Toulouse va acquérir sa dimension métropolitaine parce qu'elle a su aussi, sous un maire socialiste, faire la même transformation que la nôtre sur le même calendrier, où Lille où Nantes où Strasbourg sont déjà prêtes à être en situation pour ce grand rendez-vous, il fallait que nous nous mettions en situation d'être prêts à notre tour. Tout cela va ensemble.

Croyez-moi, c'est plus simple quand on y est que quand on n'y est pas. La question : comment allez-vous faire ? Je me rappelle qu'on m'avait posé la même il y a quatre ans quand j'étais ministre de l'Aménagement du territoire. Eh bien, on a fait, et on a fait en quatre ans plus qu'en 30 ans. On va essayer de faire pareil et au même rythme. Le TGV : je l'ai lancé mais depuis que je n'y suis plus il a ralenti, on va essayer de lui redonner un coup d'accélérateur. Le conseil d'Etat a annulé ce dossier si mal monté par les technocrates de Bercy avec la 400 000 volts de Boutre-Carros, or nous savons la situation de danger dans laquelle nous sommes en matière énergétique en bout de ligne. On a réussi à obtenir une 225 000 volts enterrée et on s'est engagé dans le même temps à monter d'ici 2015 à près de 20 % pour compenser l'énergie produite par rapport à l'énergie consommée en énergie renouvelable sur le département des Alpes-Maritimes, mais bon, on sait très bien qu'être là où il faut pour que la 225 000 volts se fasse plus vite c'est plus simple que de ne pas y être.

A ceux qui pensent que c'est difficile, je vous le dis, c'est beaucoup plus facile quand on dirige une grande collectivité, quand on participe avec ses amis à l'administration d'une grande collectivité, d'être là où il faut pour actionner les leviers que d'en être en dehors et en moins de 15 mois j'ai pu le mesurer. C'est plutôt une bonne nouvelle qu'une mauvaise ; en tout cas, je ne boude pas mon plaisir au moment où pour la première fois depuis que nous nous sommes quittés j'occupe cette tribune avec ce nouveau statut et je voudrais que vous vous l'appropriiez, que vous vous disiez au fond de vous-même que c'est une reconnaissance pour chacune et chacun d'entre vous. En tout cas, merci parce que, sans votre aide, sans doute les Alpes-Maritimes et notre Communauté urbaine n'auraient pas eu cette reconnaissance.

(Applaudissements)

Mes chers collègues, je vous propose de désigner monsieur Christophe Barbosa comme secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Monsieur Barbosa procède à l'appel des conseillers communautaires.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je porte à votre connaissance que par lettre en date du 27 mars dernier, j'ai été informé de la création du groupe Changer d'Ere constitué de mesdames Alinat et Duez et de messieurs Allemand, Cuturello et Gaechter. C'est donc le premier groupe constitué à la communauté urbaine ; je dis le regretter, pourquoi ? Parce que même si notre règlement intérieur le prévoit, il n'y avait aucun groupe constitué à la communauté urbaine. J'ai souhaité créer un état d'esprit à la communauté urbaine qui soit une communauté de destin où, même s'il y a ici ou là individuellement des désaccords qui s'expriment, des débats, des recherches de compromis permanents, nous ne soyons pas une instance politique puisque nous ne sommes pas directement issus de l'élection du suffrage universel. Que je sache, on n'a pas présenté une liste Changer d'Ere devant le suffrage universel pour siéger à la communauté urbaine.

En ce qui me concerne, je ne l'ai jamais demandé à ceux qui se considèrent comme appartenant peut-être à la majorité ou à certains d'entre vous d'ailleurs qui, même sur les bancs des maires, ne s'inscrivent pas dans une démarche idéologique ou politique ou un courant de pensée mais représentent simplement ici leurs communes avec tout ce que leurs communes représentent de diversité en ayant eux-mêmes sur leur liste municipale des personnes de tous horizons et c'est à ce titre qu'ils siègent. J'aurais souhaité que nous gardions cet état d'esprit.

Il se trouve que des élus en ont décidé autrement ; notre règlement intérieur le prévoit, il y a donc désormais sur les 97 élus qui composent notre conseil communautaire 5 élus qui ont choisi de s'organiser en groupe politique, dont acte bien évidemment puisque c'est prévu par le règlement intérieur. Nous en prenons acte et je voulais le porter à votre connaissance.

Je veux vous informer avant de procéder à l'ordre du jour que j'ai choisi de nommer monsieur Philippe Pradal pour être responsable, enfin de donner ma délégation à une fonction bien précise pour être responsable d'un plan de valorisation de la dépense qui doit contribuer à optimiser l'ensemble de nos dépenses. Je le remercie d'avoir accepté cette responsabilité et je souhaite en quelque sorte que, parmi les membres de notre assemblée, Philippe Pradal soit le monsieur Anti-gaspi et que partout où en cette période nous avons besoin de consacrer des efforts pour l'investissement nous puissions chercher à faire des économies d'échelle, des économies de fonctionnement, depuis l'usage des véhicules de fonction et leur attribution jusqu'aux téléphones, aux cartes de parking, aux mètres carrés utilisés dans les bureaux par notre administration, aux coûts des loyers, aux coûts des énergies utilisées pour chauffer, pour refroidir, etc. et également sur la dépense publique en général par rapport aux dépenses quotidiennes inhérentes au fonctionnement de notre communauté urbaine. Il nous présentera au moment des orientations budgétaires ou de notre budget primitif 2010 la première liste des sources d'économie qu'il entend nous proposer d'effectuer au sein de la communauté urbaine. Je remercie Philippe Pradal d'avoir accepté cette responsabilité.

Je sou mets maintenant à votre approbation le procès-verbal de la séance du 27 mars 2009. Y a-t-il des observations ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie et je vais passer à la délibération 0.9.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
PRESIDENT**

0.9 Adhésion de la commune d'Utelle à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

M. le PRESIDENT.- Je vous propose d'accepter l'adhésion de la commune d'Utelle à la communauté urbaine conformément à la délibération de son Conseil municipal du 17 juin 2009 reçue en préfecture le 18 juin 2009 et transmise à la communauté urbaine le même jour.

Je vous présente dans ce prolongement les autres demandes comme cela, s'il y a des interventions, vous pourrez intervenir globalement.

0.10 Adhésion de la commune de Lantosque à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

M. le PRESIDENT.- La délibération 0.10 dans les mêmes conditions propose l'adhésion de la commune de Lantosque à Nice Côte d'Azur et je vous propose d'approuver cette décision. Elle émane d'une délibération de son Conseil municipal du 17 juin 2009 reçue en préfecture le 18 juin 2009 et transmise le même jour à la communauté urbaine.

0.11 Adhésion de la commune de Carros à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

M. le PRESIDENT.- Enfin, la délibération 0.11 qui est l'adhésion de la commune de Carros à Nice Côte d'Azur : conformément à sa délibération du Conseil municipal du 28 mai 2009 reçue en préfecture le 29 mai 2009 et transmise à la communauté urbaine le 10 juin 2009.

Sur ces trois demandes, je vais demander à Gilbert Antomarchi, rapporteur de la commission des finances administration générale, de bien vouloir nous faire part de l'avis de la commission.

M. ANTOMARCHI.- Monsieur le Président, la commission qui s'est réunie lundi a émis un avis favorable à l'entrée de ces trois communes dans la communauté urbaine.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Sur ces trois rapports, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, sur ces trois délibérations, pour ce qui concerne les élus socialistes, nous voterons contre les deux premières et l'on s'abstiendra sur la troisième.

Quelques mots pour l'explication de vote : ce n'est pas du tout de notre part un geste hostile à l'encontre des élus des communes bien sûr, encore moins des populations, mais c'est une prise de position politique qui veut traduire pour le moins une interrogation si ce n'est une inquiétude par rapport à ce qui se profile comme recomposition administrative territoriale dans le département.

En tout état de cause, je pense que ce grand chantier comme vous l'avez indiqué à l'instant, Monsieur le Président, mérite une autre approche qu'une approche au cas par cas. Certes, les communes sont souveraines, elles ont délibéré et elles ont demandé à venir à la communauté urbaine, mais concernant la commune d'Utelle j'avais déjà à l'époque émis des interrogations sur la composition initiale de la communauté d'agglomération sur la présence de commune comme Duranus par exemple. Je considère qu'il y a véritablement dans des vallées une ruralité et que celle-ci doit être préservée, doit être respectée, doit être aidée. Est-ce que cela doit être désormais, comme cela semble le cas en filigrane, de la

responsabilité de collectivités territoriales, voire de supra collectivité territoriale comme on l'aura demain ?

La ruralité, la solidarité vis-à-vis du rural est plutôt une compétence de l'Etat. Je sais que l'Etat se désengage, je sais que cela procure beaucoup de soucis à ces communes rurales qui ont besoin d'être revitalisées, qui parfois d'ailleurs —ce n'est pas le cas chez nous— ont même du mal à trouver désormais des élus pour les administrer, je pense que la manière dont on s'y prend ici n'est certainement pas la bonne. Cela mérite une réflexion d'ensemble et pas une adhésion au cas par cas qui va faire de ce Haut Pays une espèce de mosaïque avec des tâches : des communes qui veulent aller à la communauté urbaine, des communes qui veulent préserver leur identité, qui sont fières de leur ruralité et qui ne voudront pas y aller et tout cela me laisse préfigurer un grand bazar dans le Haut Pays. Plusieurs maires ont pris position contre, d'autres sont pour ; quand on sait que jusqu'à maintenant ils n'ont pas pu se mettre d'accord pour faire un grand pays niçois puisqu'il y a des communautés de communes par vallée quasiment, les voir demain entrer petit à petit dans la communauté urbaine ou ce qui sera peut-être demain une métropole me semble une mauvaise solution. Voilà pour les deux premiers votes.

Le troisième vote est une abstention. Ce n'est pas de même nature ; c'est un contexte très particulier, un contexte que personnellement je regrette, je l'ai dit aux intéressés. Je considère que l'expérience de la communauté de communes des Coteaux d'azur était une belle expérience, une vitrine, une autre manière de gérer les collectivités locales. Cette expérience a pris fin parce qu'il y a eu des divergences locales et le fait qu'il n'y ait pas pu y avoir de « séparation à l'amiable » amène la commune de Carros à adhérer à la communauté urbaine. Pour en avoir longuement discuté avec le maire de Carros qui s'est d'ailleurs exprimé à la télévision avant-hier là-dessus, c'est un choix qui est dicté puisqu'une commune qui sort d'une communauté de communes ne peut pas rester seule si elle n'est pas sortie à l'amiable, il y a cette fameuse procédure dérogatoire qui la conduit donc à se rattacher à la communauté urbaine.

Mais ce n'est pas de même nature parce que Carros qui a longtemps été présentée comme la porte d'entrée du Haut Pays, et voulue comme telle par sa majorité municipale, en même temps est partie intégrante de l'opération d'intérêt national et Carros est située « en dessous » de ce que j'appelle le verrou de la Mescla. On n'est pas sur la même logique, c'est ce qui fait que l'on s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAECHTER.- Merci, Monsieur le Président. Une intervention relativement courte. Je voudrais au travers de ces trois dossiers —en qualité d'élu Vert je voterai contre ces trois dossiers— avoir une réflexion sur le sens de la démocratie dans notre pays. A chaque scrutin, on se pose la question : comment se fait-il que nous ayons autant d'abstentions. On s'est encore posé la question il

y a quelques semaines pour le scrutin des Européennes même si, par nature, malheureusement ce scrutin est généralement peu suivi.

Je suis quand même pour le moins surpris que sur les trois dossiers qui nous sont rapportés aujourd'hui à aucun moment les populations de ces trois communes n'ont été consultées. Il y a environ dix-huit mois, un peu plus, il y avait des campagnes électorales dans toutes ces villes et, selon mes informations, à aucun moment dans les programmes proposés aux populations il n'a été question de rejoindre Nice Côte d'Azur pour arriver à une grande métropole. Je pense que c'est fondamentalement grave. On ne peut pas donner un mandat à des élus, quelle que soit leur couleur politique, et que ces élus sur des sujets aussi importants qui engagent les communes pour des décennies avec des transferts de compétences qui à ma connaissance sont irréversibles, on ne peut pas changer la donne quelques mois après une élection municipale sans consulter la population pour savoir ce qu'elle pense de cette situation.

Pour revenir au début de mon propos, si aujourd'hui il y a une désaffection de la population sur les différents scrutins c'est parce que la population à un moment donné se dit : sur ce sujet, nous ne sommes pas consultés. Nous avons donné mandat à des élus qui, sur un sujet aussi important, ne nous consultent pas. Cela a été exactement la même chose pour le traité européen en 2005. Aujourd'hui, on est devant quelle situation ? Les Français se sont exprimés à l'époque à plus de 53 % contre le traité européen ; on a trouvé une solution quelques années après pour aller à l'encontre de ce que le peuple Français avait décidé sur le sujet. Permettez-moi de faire un parallèle qui paraît un peu éloigné mais je pense que l'on est dans la même situation : aujourd'hui, les gens en ont assez de cette situation de déni de démocratie à tous les niveaux et aujourd'hui, sur ces trois dossiers, nous sommes devant un déni de démocratie.

A ce titre, je voterai contre ces trois dossiers. Ceci étant dit, ce qui me surprend aussi c'est qu'on nous demande l'intégration de trois communes ; pour Carros, effectivement un projet se dessine, en revanche pour Utelle et Lantosque, et certainement d'autres après, on ne présente pas aujourd'hui un projet qui permette d'avoir un point de vue intéressant sur cette affaire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Autre intervention ?

M. INJEY.- Depuis le début sur la question de la mise en place de la communauté urbaine et hier sur la mise en place de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, on a toujours eu la même position, c'est-à-dire associer les citoyens aux décisions, associer les citoyens aux débats qu'il y a derrière la mise en place de ces structures intercommunales. On a eu l'exigence de ce débat à tous les moments des processus, en particulier avec la mise en place de référendum, aujourd'hui on est cohérent avec nous-mêmes ce qui veut dire que nous allons voter contre ces trois propositions puisqu'elles se font sans l'assentiment des populations concernées qui sont mises de fait devant le fait accompli et qui demain vont voir leurs communes perdre 80 % de leurs

prérogatives sur simple décision de leur Conseil municipal alors qu'il n'y a jamais eu le débat dans les municipalités concernées. Première chose.

Deuxième chose : je prends acte de l'abstention des élus socialistes pour la commune de Carros. Je regrette qu'autant ils demandent des référendums pour certaines communautés de communes, autant là il n'est plus question de solliciter les populations et cette notion de référendum à géométrie variable me choque. Quand on décide de faire de la démocratie un axe de l'action politique, il n'y a pas de dérogation.

Pour notre part, que ce soit dans ce conseil ou ailleurs, nous sommes dans l'obligation malheureusement aujourd'hui d'en tirer un certain nombre de conclusions qui seront à venir. Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Pas d'autres interventions ?

A un certain moment, vous pouvez rester enfermés dans vos dogmes et refuser d'en sortir ; j'estime qu'un élu qui est sur ces bancs, c'est une femme, c'est un homme, c'est un citoyen qui voit le monde bouger et évoluer. Vous êtes chacun issus de courant d'ailleurs qui, il y a quelques semaines de cela, vous êtes présentés les uns contre les autres. Je ne sais pas ce que vous ferez à l'avenir mais en début de séance j'annonce que vous ne faites qu'un seul groupe et aussitôt le groupe constitué vous émettez trois votes différents. Formidable ! Expliquez-moi où est votre cohérence ? Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit.

Vous parlez de démarches administratives, de structures, etc. Nous, ici, on parle des hommes, des citoyens, des femmes. En plus, vous dites des choses si contradictoires par rapport à la manière dont se traduisent les faits ! Monsieur Gaechter nous dit « à force de ne pas consulter les populations » : vous pouvez considérer peut-être que dans un village comme Utelle où il y a aujourd'hui 600 habitants, les 11 élus d'Utelle qui sont répartis d'ailleurs entre le Chaudan, entre Saint-Jean-la-rivière, le Cros d'Utelle, Utelle et le Figaret, sont très éloignés des 11 personnes qui sont censées vivre dans ces hameaux qui, chacun, représentent une trentaine d'habitants et qu'ils ne parlent jamais avec eux dans la journée, qu'ils ne vivent pas avec eux, qu'ils ne vont pas boire des verres au bistrot ni partager le verre de l'amitié à domicile chez l'un chez l'autre, ni qu'ils sont cousins cousines, ni que leurs enfants ne grandissent pas à la même école, etc. ? Vous pouvez considérer qu'il n'y a pas cette dimension humaine dans ces villages ? Mais enfin, franchement, quant à Utelle on vote à près de 50 % après la décision du Conseil municipal et que sur ces 50 % de participation —c'est-à-dire qu'ils vous démontrent qu'il y a eu moins d'abstention à Utelle que ce que vous dites puisque vous vous référez au plan national ce qui démontre que vous ne connaissez pas bien le territoire local en réalité— quand 45 % de la population d'Utelle fait le choix de la majorité à laquelle nous appartenons plutôt, si franchement ils avaient eu envie de contester l'adhésion voulue par le Conseil municipal d'Utelle à la communauté urbaine de Nice ils avaient une formidable opportunité pour le dire puisqu'il y avait une vraie consultation.

Vous êtes donc contredit, ce que vous expliquez tombe complètement, c'est fini, cela ne tient plus.

Lantosque : même explication. Vous savez, Lantosque est dirigée par je ne sais plus combien de mandats par un homme qui est réélu au premier tour à plus de 80 %, qui s'appelle Jean Thaon et qui, je crois, a plutôt la réputation d'être proche de sa population et de ne pas prendre des mesures à l'emporte-pièce qui risqueraient de les choquer. Il est vice-président du Conseil général en charge des routes et on est plutôt content dans la communauté urbaine Nice Côte d'Azur quand le vice-président délégué aux routes nous fait la Pénétrante du Paillon, quand il nous fait la 6202 bis dans la vallée du Var, quand il aménage les ronds-points qui sécurisent la sortie de Nice sur la 6202. Vous connaissez la solidarité, appartenir à un même territoire, s'apporter les uns aux autres ce que nous apporterons en voirie communautaire, en assainissement, en éclairage public là où ces gens du haut pays qui aiment leur chef-lieu du département, qui aiment Nice Côte d'Azur avec ce que cela représente, qui considèrent que leur port c'est celui de Saint-Laurent-du-Var, de Saint-Jean-Cap-Ferrat, de Beaulieu ou de Nice, de même que nous avons tendance à considérer avec nos populations que l'endroit où l'on a partagé des moments d'oxygénation, de fêtes, de découverte du patrimoine, c'est aussi dans ces villages où ils nous accueillent si régulièrement parce que l'on forme une seule communauté de destins.

Allez expliquer à Utelle et à Lantosque qu'être à la frontière de Levens ou de Duranus, à Duranus et à Levens on a la dimension qui correspond parfaitement à l'appartenance à notre communauté urbaine mais qu'un mètre plus loin, passer la limite de Levens et de Duranus, on n'aurait pas le droit d'appartenir à la même communauté de destin, de vivre le même développement et le même avenir, que ce n'est pas le prolongement de l'opération d'intérêt national dans la basse Vésubie ! Franchement, arriver à ce raisonnement aussi médiocre, permettez-moi de vous le dire, c'est être très éloigné des réalités humaines de notre département. Je défends un idéal depuis des années qui est l'équité et la justice pour tous. Il n'y a pas des citoyens et des sous-citoyens dans notre département. Il y a l'élève de Lantosque qui fait son éducation à la maternelle et à la primaire à Lantosque ou à Utelle et qui ensuite va au lycée Thierry Maulnier tous les matins avec ses parents qui sont ceux qui vont remplir leurs caddies à Carrefour Lingostière une ou deux fois par semaine, qui vont manger chez Servella à Castagniers-les-Moulins, faire leurs mariages et leurs baptêmes !

Permettez-moi de vous le dire, tous ceux-là appartiennent à une même communauté et c'est cela le message que vous leur adressez ? Il y aura d'autres échéances, Monsieur Allemand, dans dix mois on va se retrouver à nouveau et il faudra que vous montiez à Utelle et à Lantosque leur expliquer que vous avez besoin de leur soutien pour continuer à exercer vos responsabilités à la Région, et quand vous irez leur dire droit dans les yeux : « Je ne vous ai pas voulu parce que vous ne méritiez pas de partager le même avenir ni de relever les mêmes défis de territoire que les nôtres » je ne sais pas comment vous serez reçu là-bas mais j'ai l'impression que ceux qui nous représenteront et qui iront là-bas seront reçus avec beaucoup plus de chaleur et les bras beaucoup plus ouverts

parce qu'on est généreux, on est solidaires et on a une autre vision du territoire des Alpes-Maritimes et du destin de la communauté de Nice Côte d'Azur. C'est tout ce qui fait la différence entre nous. En tout cas, merci, parce qu'une fois de plus vous avez fait la démonstration que de vous inscrire, qui plus est pour la première fois, dans un groupe politique à un endroit où franchement on avait besoin de dépasser ces débats vous a plutôt ramenés vers le bas quand on a plutôt besoin de se grandir.

Je vais donc mettre au vote ces délibérations 0.9, 0.10 et 0.11.

La délibération n° 0.9, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. ALLEMAND**
- **M. CUTURELLO**
- **Mme DUEZ**
- **M. GAECHTER**
- **M. INJEY**

La délibération n° 0.10, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. ALLEMAND**
- **M. CUTURELLO**
- **Mme DUEZ**
- **M. GAECHTER**
- **M. INJEY**

La délibération n° 0.11, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. GAECHTER**
- **M. INJEY**

S'abstiennent :

- **M. ALLEMAND**
- **Mme DUEZ**
- **M. CUTURELLO**

M. LE PRESIDENT.- Ainsi s'est prononcé le groupe Changer d'Ere. Ces trois rapports sont donc adoptés.

0.1 Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant :

- **comptes rendus des bureaux communautaires des 20 mars, 24 avril et 18 mai 2009**
- **décisions du président.**

M. LE PRESIDENT.- En application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités, je vous propose de prendre acte des comptes rendus des bureaux communautaires des 20 mars, 24 avril et 18 mai 2009 ainsi que des 120 décisions que j'ai prises entre le 13 mars et le 28 mai 2009. Il n'y a pas de vote, c'est une simple information. Pas d'intervention ?

Sur la délibération 0.1, le conseil communautaire prend acte.

La délibération 0.2 sera présentée par Hervé Paul lorsqu'il rapportera ses délibérations.

0.3 Election de deux vice-présidents.

M. LE PRESIDENT.- Cette délibération doit nous conduire à l'élection de deux vice-présidents suite à la démission de madame Marie-Josée Bandecchi et à l'annulation des élections municipales de La Gaude, les postes de 19^{ème} et 25^{ème} vice-présidents sont vacants. Il convient donc de procéder à l'élection de deux vice-présidents pour pourvoir ces postes. Ces deux élections se feront à bulletins secrets et je vous propose de désigner comme scrutateurs messieurs Christophe Barbosa et Simon Pégurier ; ils seront assistés du service des instances communautaires pour le dépouillement.

Pour l'élection du 19^{ème} vice-président, je vous propose, ce qui est normal puisque c'était une place de vice-président qui revenait à un représentant de la commune de Cagnes-sur-Mer, la proposition de monsieur Louis Nègre pour qu'en lieu et place de madame Marie-Josée Bandecchi, monsieur Roger Martin puisse être notre candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? *[Pas d'autre candidat]*

Je vous propose de faire circuler l'urne et pour l'élection du 25^{ème} vice-président, je vous propose de reconduire suite à sa brillante élection, Monsieur Meïni. C'est d'ailleurs pour moi l'occasion de le dire, tiens ! Monsieur Meïni ! Vous nous aviez dit, quand il s'agissait de rentrer dans la communauté urbaine : « C'est un déni de démocratie, les populations ne sont pas consultées ! » Monsieur Meïni, vice-président de la communauté urbaine, vient d'être réélu au premier tour avec 53 %. Franchement, si les populations de La Gaude pas consultées n'étaient pas contentes d'être rentrées dans la communauté urbaine, je ne pense pas qu'elles auraient réélu monsieur Meïni au premier tour avec 53 %. Voilà la réponse de la population dont vous avez le sentiment que nous commettons un déni de démocratie à leur égard : elles vous ont répondu, Monsieur Allemand, Monsieur Injey et Monsieur Gaechter. Je vous propose donc au poste de 25^{ème} vice-président la candidature de monsieur Meïni.

Pendant ce temps, nous continuons avec la 0.4.

**0.4 Elargissement de la composition du bureau communautaire –
Modification de la délibération n°0.7 du conseil
communautaire du 30 janvier 2009.**

M. LE PRESIDENT.- Le 30 janvier, le conseil communautaire a modifié la composition du bureau en fixant à 35 le nombre de ses membres et en l'ouvrant à trois conseillers communautaires dont un représentant de l'opposition. Compte tenu de l'extension des compétences communautaires due au passage en communauté urbaine et de l'important processus de mutualisation des services engagés avec la ville de Nice, je vous propose d'élargir la composition du bureau à un membre supplémentaire.

Le bureau serait donc composé de 36 membres, à savoir le président et 27 vice-présidents, madame le maire de Coaraze qui n'est pas vice-présidente, monsieur le représentant de la commune de la Roquette-sur-Var, seul représentant de sa commune au sein de l'assemblée, six postes de conseillers communautaires dont trois ouverts à l'opposition.

Je demande l'avis de Gilbert Antomarchi.

M. ANTOMARCHI.- La commission des finances a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Dans un premier temps, je sollicite votre accord sur cet élargissement du bureau ; nous allons y procéder à main levée.

Accord unanime du conseil communautaire sur la proposition d'élargissement.

Je vous soumetts maintenant la candidature de madame Nadia Lévi comme 36^{ème} membre pour siéger au sein du bureau communautaire ; je vous précise que je souhaite que madame Nadia Lévi suive à mes côtés les questions de ressources humaines comme elle le fait déjà à la ville de Nice. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose que cette désignation se fasse à main levée ?

Accord unanime du conseil communautaire sur la candidature de madame Nadia Lévi.

La délibération n° 0.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Nadia LEVI est élue membre du bureau communautaire à l'unanimité et nous l'en félicitons.

La délibération n°0.5 sera présentée par Alain Philip, les délibérations n°0.6 et n°0.7 par Honoré Colomas.

0.8 Contrat de développement 2009/2013 avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Convention de partenariat.

M. LE PRESIDENT.- Cette convention est importante, je le signale et j'attire votre attention, c'est aussi un temps fort de notre conseil communautaire de ce matin puisqu'elle est l'aboutissement de nombreuses discussions que j'ai eues

avec le président du Conseil régional, Michel Vauzelle et que nos services ont eues avec ceux de la région PACA.

Vous le savez, j'ai souvent eu l'occasion de rappeler ici mon souhait de pouvoir travailler en parfaite harmonie avec la collectivité régionale sur tous les grands dossiers qui concernent notre territoire et je remercie tous les conseillers généraux qui siègent sur nos bancs, que ce soient ceux de la majorité ou ceux de l'opposition. Dans le domaine des transports urbains ferroviaires, de la future ligne à grande vitesse ou de l'aménagement de la plaine du Var, j'ai tenu en effet que nous fassions de la place à des représentants de la Région au sein du conseil d'administration de l'opération d'intérêt national.

Je suis donc heureux de vous présenter ce matin ce projet de convention de partenariat qui fait suite au protocole d'intention que j'avais signé avec Michel Vauzelle en octobre dernier. Cette convention a pour objectif de renforcer et d'aller au-delà du partenariat initial ou contrat de projet Etat-Région 2007/2013 et de réaliser sur le terme restant les projets d'aménagements permettant de renforcer l'attractivité du territoire de la Côte d'Azur. C'est pourquoi nous avons retenu avec le président Vauzelle un ensemble de projets dont nous avons souhaité voir l'aboutissement en 2013. Il s'agit bien d'action concrète dont la réalité et l'efficacité seront visibles à court terme. Nous n'avons pas souhaité nous inscrire dans une nouvelle démarche de contrat de projet Etat-Région et cette convention sera donc bipartite entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nice Côte d'Azur.

Néanmoins, il est évident que certains projets nécessiteront un partenariat avec le Conseil général des Alpes-Maritimes et avec la ville de Nice ; nous avons donc déterminé neuf opérations majeures qui contribueront au développement de Nice Côte d'Azur et bien évidemment à ses habitants.

- Tout d'abord, le soutien au projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est un enjeu fondamental pour le désenclavement de notre communauté urbaine, cinquième de France, avec les autres grandes métropoles françaises dont Paris et Marseille en tête. Nous nous engageons avec force et conviction en actant le lancement et le financement des études préliminaires évaluées à 135 M€, soit 7,94 M€ pour la Région et Nice Côte d'Azur. Il s'agit bien là du véritable lancement du projet et je rappellerai, par ailleurs, que nous sommes dans l'attente imminente d'une décision du ministère quant à la poursuite du projet faisant suite au rendu du rapport du médiateur, monsieur Cousquer, le 15 juin 2009.

- Le 2^{ème} point concerne le développement des déplacements multimodaux qui permettront de renforcer la coordination et la cohérence entre les services régionaux et ceux de Nice Côte d'Azur car je ne vois pas comment nous ne travaillerions pas ensemble sur la coordination de nos transports en commun en site propre, des transports départementaux, des transports Ligne d'Azur, la ligne des chemins de fer de Provence Nice-Breil et, au moment de l'aménagement de la troisième voie entre Antibes et Cagnes-sur-Mer, dans un

premier temps dans son prolongement vers Nice et Monaco, d'une interconnexion entre tous ces modes de transport, coordination horaire, tarification notamment pour les abonnés qui facilitera l'accès à la circulation de nos concitoyens, je pense aussi aux parkings relais qui nous permettront de réduire la circulation automobile à l'intérieur de notre conurbation.

- Le 3^{ème} point correspond au soutien que la Région apportera à la prolongation de la ligne 1 et la réalisation de la ligne 2 du tramway du centre-ville à la plaine du Var pour un montant de 26 M€ ; même si l'on pouvait espérer plus, on ne va pas les laisser de côté. Il s'agit d'une action forte permettant à notre communauté d'entrer notamment dans la phase décisive du processus de réalisation de cette deuxième ligne que la population niçoise appelle de ses vœux ainsi que celle de la communauté urbaine.

- Le 4^{ème} point porte sur la modernisation des chemins de fer de Provence dont la Région assure le fonctionnement puisque c'est l'autorité organisatrice de transport. Elle a souffert d'un désintérêt qui prend fin avec les ambitions du projet de développement qu'elle porte désormais et je voudrais rappeler qu'elle figure au quatrième rang des lignes de transport en commun en site propre dans notre plan de déplacements urbains. Un financement de 55 M€ a été inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007/2013. On a souhaité aller plus loin que la première tranche de travaux 2007/2013 pour faire de cette ligne un véritable outil de transport urbain qui permettra de relier le centre-ville de Nice et ses habitants à la plaine du Var et ses bassins d'emplois ; pour cela, un projet complémentaire de cadencement à 15 minutes de type urbain verra le jour. Ce projet prendra également en compte une nécessaire modernisation des haltes et leur mise en accessibilité pour permettre à tous nos concitoyens d'avoir accès à la même qualité de service. Pour ce faire, Nice Côte d'Azur apportera 11 M€ à la Région ainsi d'ailleurs que le Conseil général, ce qui constitue un effort considérable qui mérite d'être souligné. Nous prendrons également toute notre part aux différents projets de développement de la ligne en participant à une étude préliminaire d'électrification en partie basse et aux études d'avant-projet pour la réalisation d'un franchissement du Var afin de desservir la zone industrielle de Carros.

- 5^{ème} point : le développement de la ligne Nice-Trinité-Drac dans la vallée du Paillon. Nice Côte d'Azur finance 40 % du coût total de l'étude qui est de 400 000 € avec une demande de cadencement urbain à 15 minutes sur cette ligne ; nous allons désormais là aussi aller en avant en marquant notre volonté de financer les futurs travaux dont le coût est estimé environ à 30 M€ dont 10 M€ qui seront à la charge de Nice Côte d'Azur. C'est l'évidente démonstration de notre intérêt pour le transport sur fer car, comme chacun le sait, Nice Côte d'Azur n'a pas de compétence ferroviaire à ce jour.

- Le 6^{ème} développement porte sur le développement des pôles d'échanges en renforçant l'intermodalité train/tram/bus, de développer des centres d'échanges et des parcs relais autour des gares TER. La Région, et je l'en félicite, s'engage à financer 30 % de ces projets.

- Le 7^{ème} point concerne le projet d'aménagement du quartier de la gare Thiers de Nice : il s'agit d'un vaste projet que nous voulons faire en partenariat avec la Région, la Ville, le Conseil général, Réseau Ferré de France et la SNCF pour une vision nouvelle d'aménagement du centre urbain de Nice. Ce projet s'étalera dans le temps ; il faudra 15 à 20 ans pour tout réaménager et revaloriser mais il faut franchir une première étape pour en faire un pôle d'échange multimodal qui verra notamment entre 2013 et 2015 une liaison avec la ligne 1 du tramway.

- Le 8^{ème} point porte sur l'opération d'intérêt national de la plaine du Var où la Région apportera une contribution financière d'une part à hauteur de 15 % au fonctionnement de l'établissement public, et d'autre part à ces projets d'investissement un pourcentage variable entre 10 et 20 %.

- Enfin, le 9^{ème} point a trait à la protection du fleuve Var dont on connaît l'importance dans le développement de nos activités dans la plaine du Var mais aussi pour assurer la sécurité et la qualité de nos futurs aménagements. La Région apportera son concours financier à diverses actions à hauteur de 2 850 000 €, Nice Côte d'Azur pour 2 550 000 €. Le coût total du programme d'action pour la prévention des inondations est estimé à 23 270 000 €.

C'est donc un vaste partenariat que nous allons tisser avec la Région pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens dans des domaines aussi cruciaux que les déplacements, l'intermodalité, l'environnement et je tiens d'ores et déjà à remercier Michel Vauzelle pour son engagement.

Ce rapport est un rapport, comme vous le mesurez, très important. J'ai engagé cette discussion avec le président de la Région ; au mois d'octobre nous avons signé un premier acte de partenariat et aujourd'hui l'on décide de valider une convention qui par ailleurs est validée par le Conseil régional et qui doit nous permettre d'organiser une signature entre le président du Conseil régional et moi-même. On a poursuivi une concertation qui avait été engagée sur la ligne 2 du tramway, la poursuite de la ligne 1, nous avons au mois de septembre dernier présenté une délibération très importante qui améliorerait la desserte des transports Ligne d'Azur de 20 % et nous voyons qu'avec notre tarification à 1 € nous avons une augmentation de la fréquentation de près de 30 % en moins d'un an. Comment se déplaçaient ces personnes-là avant ? Notre objectif est bien de gagner le pari de la réduction de la circulation automobile et d'avoir un vaste réseau de transport ; plusieurs autorités organisatrices sont concernées, huit dans le département pour les transports routiers dont les deux plus importantes sont Ligne d'Azur (55 millions de passagers par an) et les transports des Alpes-Maritimes Conseil général (12 millions de passagers par an). On a fait un premier pas avec un directeur général depuis le 1^{er} janvier 2009 pour nos deux autorités organisatrices et pour pouvoir le plus rapidement possible au-delà de la tarification unique d'avoir des abonnements uniques.

Deuxième étape, j'ai souhaité prolonger sous une autre forme que celle traditionnelle la concertation qui, pourtant, était largement favorable à un des

deux ou trois tracés proposés ; j'estime que quand on est sur des échantillons de 12 000 personnes qui se prononcent, soit sur des registres, soit sur des mails, soit sur des pétitions souvent organisées politiquement, quand on engage un territoire sur 20, 30 ou 40 ans, là aussi on ne s'en tient pas à un débat sémantique ou idéologique. On n'a pas le droit de se tromper et c'est bien pour cela que j'ai formé deux groupes de travail qui doivent prolonger cette réflexion : un groupe de travail spécifique à la ligne est-ouest et au prolongement de la ligne 1 et un groupe de travail spécifique la qualité environnementale et à la réduction des CO².

Je remercie à la fois Véronique Paquis qui a en charge le développement durable d'animer ce deuxième groupe de travail et Alain Philip en charge des transports d'animer le premier groupe de travail, groupes de travail où sont associés la fois les élus de toutes sensibilités politiques, les usagers des transports, les représentants des tramways et des entreprises de transports, le corps médical — parce que quelque part il nous faut un avis sachant que la promenade des Anglais est dans le département l'endroit où nous enregistrons les émissions de CO² les plus importantes du département des Alpes-Maritimes et je pense que ce n'est pas la plus belle carte postale à offrir—, les cyclistes qui sont concernés et toutes leurs associations et leurs fédérations, les taxis, les commerçants, les hôteliers, les professions du tourisme, personne ne fait défaut. On me dit qu'on n'a jamais vu des méthodes de travail comme cela, d'habitude il y avait une vision, on décidait, on arrêtait et on fonçait. Non, je ne veux pas qu'on travaille comme cela, je veux qu'on discute et qu'après l'on cherche des compromis mais qu'au terme de cette recherche, si on ne les trouve pas, l'on prenne les solutions les plus justes pour garantir durablement qu'en matière de santé publique, d'aménagement du territoire et de protection de la qualité de vie et de l'environnement on aura répondu aux préoccupations majeures.

Même si on sait que dans un premier temps les chantiers font toujours un peu peur, à l'arrivée tout le monde se dit : « C'est formidable » mais il ne faut pas faire d'erreur ; ne pas tenir compte de ce qui existe et qui mérite d'être amélioré et qui est géré par d'autres serait une grave erreur. Il y a un transport est-ouest plus au nord qui est le train des Pignes, c'est la Région qui en est l'autorité organisatrice, j'ai demandé que l'on réfléchisse à des choses ensemble, car franchement se dire que l'on va améliorer nos transports est-ouest et ne pas tenir compte que cela existe et qu'il peut y avoir un vrai maillage avec des points d'interconnexion serait ridicule.

Quand on sait qu'on va de la gare Thiers à la gare de Saint-Augustin en 30 minutes par le TER et que demain nous aurons la troisième ligne entre Antibes et Cagnes-sur-Mer avant qu'elle ne se prolonge chez nous, ce serait totalement imbécile de ne pas tenir compte dans ce maillage qu'il doit y avoir des interconnexions entre tout cela.

Quand on sait que Nice-Breil a une desserte interurbaine sur toute la basse vallée du Paillon où il peut y avoir un cadencement qui lui permette de jouer un vrai rôle de TER, de même que le train des Pignes au moment où Carros va

intégrer notre communauté urbaine qui peut traverser le Var pour desservir une zone d'activité de près de 12 000 salariés et se rajouter à la 6202 bis, à la 6202, aux modes de transports doux avec les pistes cyclables que nous y aménageons, etc., je veux qu'on planifie tout cela avant d'arrêter des positions définitives.

Je remercie donc sincèrement dans leur ensemble les élus régionaux et plus particulièrement le président du conseil régional Michel Vauzelle d'avoir admis cette vision des choses afin que l'on puisse arriver à cette importante convention et qu'après, comme j'en ai si souvent parlé, il en vienne à accepter d'apporter des parts de financement de même que nous sommes prêts à apporter les nôtres. A partir du moment où Michel Vauzelle me dit : « Sur votre tramway, j'apporte ma contribution » j'estime que c'est notre devoir si l'on peut envisager l'électrification du train des Pignes d'apporter aussi notre contribution parce que c'est un élément de desserte de la communauté urbaine qui n'est pas négligeable et que le raccordement Pont Michel ligne 1 et la desserte de la vallée du Paillon qui, même si elle n'est pas dans la communauté urbaine de Nice, est quand même dans notre bassin de vie et d'emploi et d'éducation, nous devons avoir une stratégie et une démarche totalement collectives.

Cette délibération qui vous propose de me donner l'autorisation de signer cette convention est fondamentale. Voilà ce que je souhaitais vous dire en complément de la présentation de ce rapport qui est important et auquel se rajoute bien évidemment la participation de l'OIN. Qui pourrait comprendre que la Région qui, tout comme nous, a des responsabilités en matière de développement économique ne soit pas partie prenante ? On a voulu leur donner la place qu'ils méritaient.

Au demeurant sur la protection du Var, le préfet des Alpes-Maritimes devait prendre un PPRI qui nous aurait posé des difficultés considérables pendant des années ; aussi je remercie le préfet des Alpes-Maritimes, c'est essentiel, d'avoir accepté de reporter cette décision à plus tard et de placer comme condition que dès lors que nous nous engageons sur un grand chantier qui protège les digues du Var (dont le transfert domaniale a été effectué quand j'étais président du Conseil général du département des Alpes-Maritimes), si nous nous donnons les moyens d'aménager et de protéger le préfet tiendra compte des travaux effectués pour prendre ou pas le PPRI.

Quand on voit que dans un grand nombre d'activités — et cela dépend aussi de mes responsabilités nationales, on va se rendre compte que cela peut aider quand même— menées par de grands industriels qui demandent aujourd'hui d'avoir des extensions de leurs locaux qui leur sont interdites dans la zone d'activité de Carros, ou que sur le propre confortement de l'école de Nice Flore nous ne puissions pas faire valider un permis de construire parce que l'on est en zone exposée, que la Région s'intègre parfaitement à cette démarche de conforter la protection du Var c'est pour nous une opportunité importante.

Je veux remercier Michel Vauzelle bien évidemment car dès lors que nous aurons voté cette convention nous serons en mesure dans les prochains jours de fixer une date pour signer cette convention avec le président de la Région. Cela nous permettra d'accélérer un certain nombre de projets et, sans doute, d'arrêter plus facilement, dans le cadre des groupes de travail que nous avons formés, le choix le plus adapté sur le transport en commun en site propre qui doit nous permettre de traverser Nice d'est en ouest avec les parcs relais sur lesquels la Région s'engage à apporter des financements pour réduire de près de 40 à 50 000 véhicules/jour le nombre de véhicules qui traverseront notre conurbation.

Voilà le sens de cette convention. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

M. ALLEMAND.- Merci, Monsieur le Président. Il ne vous est pas venu à l'idée une seule seconde de remercier le premier vice-président qui est dans cet hémicycle et qui pourtant a beaucoup travaillé sur les conventions parce que cela fait des mois et des mois que j'endure car à chaque fois, régulièrement, vous nous avez dit : « On attend la Région sur le financement du tramway ». Combien de fois vous ai-je entendu me dire cela et je vous ai toujours dit que nous viendrions. Aujourd'hui, cette convention me paraît être une très bonne convention parce qu'elle englobe l'ensemble des dispositifs qui vont nous permettre de mener ensemble et de faire franchir une nouvelle étape à la politique de développement des transports publics et, vous le savez, combien nous y sommes attachés.

D'entrée, je veux revenir sur un point fondamental qui est un message républicain, c'est le financement du tramway. Vous savez qu'ici nous ne sommes pas d'accord sur le tracé et, comme vous l'avez dit quand vous avez formé les groupes de travail, il faut que ce soit une discussion qui ne soit pas partisane. Cela m'a conduit à dire à votre adjoint chargé de l'animation du groupe de travail, monsieur Philip, que je souhaitais que le tracé que nous défendions soit appelé de son propre nom c'est-à-dire « tracé pour les Niçois » et pas « tracé socialiste », de la même manière que vous appelez votre tracé « tracé Promenade ».

M. LE PRESIDENT.- Moi, je n'ai pas de tracé.

M. ALLEMAND.- Enfin, celui que la communauté urbaine défend : « tracé promenade » et je ne me suis jamais permis de l'appeler « tracé UMP ». Ce n'est pas cela, c'est que nous sommes dans une discussion qui va engager l'avenir pour 40 ou 50 ans, on ne doit pas se tromper, chacun doit prendre ses responsabilités et doit essayer d'amener dans ce dossier le meilleur de ce qu'il pense tout simplement et très loin des clivages politiques.

Le fait qu'avant même le choix définitif du tracé, la Région dise : « Nous nous engageons et nous nous engageons à une hauteur, Monsieur le Président, qui est substantielle » bien sûr, le jeu politique c'est de dire que ce n'est jamais assez mais plus de deux fois plus que ce que la Région a fait pour la ligne 1 du

tramway. Si nous avons pu le faire, croyez qu'il y a eu des arbitrages parce que vous connaissez aussi bien que moi le budget de la Région, vous savez qu'il n'est pas extensible et qu'il y a eu là un réel effort d'opérer. Acter une participation à ce niveau et quel que soit le tracé retenu, je crois que c'est un message profondément républicain qui prend en compte à la fois la nature de l'exécutif de la Région et la nature de votre propre exécutif.

Pour revenir sur d'autres dossiers, il y a là une véritable ambition partagée, quelque chose qui doit être un signal très important donné à la population, c'est que sur ce grand enjeu des transports publics l'on peut se retrouver, il peut y avoir des consensus importants pour faire en sorte que Nice rattrape ce retard accumulé pendant des décennies. C'est notamment la réhabilitation de la seconde phase de la ligne Nice-Breil. Pourquoi aujourd'hui la Région met-elle 30 M€ et vous aussi, vous faites un effort important ? Parce qu'elle va changer de nature dès l'instant où l'on va rajouter deux haltes dans cette ligne : la halte du palais des Expositions et la halte de Pont Michel. Avec la 1^{ère} halte, l'on est au cœur de la desserte d'un grand équipement public (le palais des Expositions) et, pour en revenir à ce que vous disiez, cela veut dire des centaines de véhicules de moins qui vont s'engouffrer dans le parking Jean Bouin pour assister à un évènement, les gens pourront prendre cette halte, et on est en plein sur le multimodal sur la halte du Pont Michel puisque nous aurons directement la transition avec le terminus provisoire de la ligne 1.

Enfin, nous nous engageons sur les pôles multimodaux à une hauteur que peut-être vous-même n'espérez pas au départ : 30 %. Ce n'est pas rien surtout quand on sait l'importance que va avoir notamment le pôle multimodal de Saint-Jean-d'Angely.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points si ce n'est aussi évoquer en deux minutes l'opération d'intérêt national. L'autre jour, nous avons voté le protocole de l'opération d'intérêt national ; ce ne sera un mystère pour personne que des opérations sur cette OIN nous rassembleront plus que d'autres. C'est la manière de la Région de le démontrer en ayant négocié avec vous ce financement qui peut aller entre 10 et 20 % ; cela nous permettra d'être plus lisibles sur les opérations auxquelles nous sommes plus particulièrement attachés. C'est un très bon compromis qui a été trouvé.

Je veux remercier les services des deux côtés qui ont fait un travail considérable d'ajustement pour faire en sorte que cette convention puisse voir le jour et je crois que c'est un très grand moment pour la communauté urbaine de Nice parce que, vous le savez très bien, c'est la première fois que la Région contractualise avec une communauté urbaine.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Allemand, on est content mais enfin, vous mettez 26 €M sur le tramway, le Conseil général en met 38 (c'était ma demande) et l'Etat en met 43. Franchement, vous auriez fait un effort de plus c'était mieux.

Et puis faites attention, apprenez à connaître votre réseau, Nice-Breil ne passe pas au palais des Expositions. Je vous le dis, prenez le train et regardez de temps en temps où cela s'arrête : Nice-Breil ne passe pas au palais des Expositions. Je sais exactement comment j'ai échangé avec monsieur Vauzelle, beaucoup plus simplement qu'avec vous parce que quand vous, vous passez votre vie à faire le tour des rues de Nice sans expliquer aux gens ce que vous voulez leur faire signer pour faire passer n'importe où le tramway, permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas forcément engagé dans la même démarche constructive que ne l'est monsieur Michel Vauzelle avec nous. Cette convention aboutit parce que j'ai des relations avec le président du Conseil régional qui sont d'une nature sans doute beaucoup plus constructive que celles que j'ai avec vous, j'ose le dire à cette occasion, et nous pourrions avancer beaucoup plus vite.

Vous dites « tracé socialiste », je suis obligé de le dire quand vous faites une conférence de presse, quand vous vous réunissez ; je n'ai jamais fait une réunion de l'UMP, vous savez, ici il n'y en a pas beaucoup qui ont une carte à l'UMP, et beaucoup qui viennent de chez vous sont sur mes bancs, voyez, on n'est pas enfermé là-dedans, nous, on aime l'intérêt général, on aime l'intérêt public. Je n'ai pas fait une réunion de l'UMP en leur disant : « Voilà le tracé qu'il faut » mais vous, je le sais, et par des gens de chez vous, vous avez réuni la cellule du parti socialiste ; j'ai même un mail dans lequel vous dites : « Bougez-vous les gars, vous êtes adhérents au parti socialiste, vous n'êtes que 47 à avoir répondu à ma pétition. J'ai besoin de vous pour que vous me souteniez vis-à-vis du combat que nous menons contre le maire de Nice ». Je l'ai et c'est signé par vous ! D'ailleurs, vous ne dites pas non et vous ne vous en défendez pas parce que vous le savez. J'ai ce document extraordinaire : « Mon cher camarade, je vous relance parce que vous n'êtes que 47 à avoir souscrit à la pétition que je vous ai demandé de me renvoyer », 47 membres, numéro de carte tant du parti socialiste.

Quand le lendemain, les Verts font leur réunion dans un autre salon d'hôtel en disant : « On appartient au même groupe mais on a un autre tracé à vous proposer » et quand le lendemain le parti communiste se retrouve dans un autre salon d'hôtel en disant : « On a un autre tracé » je ne peux pas interpréter cela autrement que le tracé vert, le tracé socialiste et le tracé communiste. Nous, il y a un tracé sur lequel on travaille à partir de données qui nous viennent d'ingénieurs, de techniciens, etc.

Voyez-vous, la plus belle réponse que pouvait nous apporter monsieur Vauzelle et qui n'est pas la vôtre, Monsieur Allemand, monsieur Vauzelle ne met pas dans la convention une virgule de condition sur le tracé du tramway. Monsieur Vauzelle dit : « Quel que soit votre choix de tracé, Monsieur le Président de Nice Côte d'Azur, je mets 26 M€ sur la ligne 2 pour Nice Côte d'Azur ». Ce sera très intéressant de voir dans les semaines et dans les mois qui viennent, Monsieur Allemand, entre le vote que vous allez formuler ici où l'on attribue de la Région 26 M€ sans condition et le jour où nous arrêterons le tracé définitif le vote que vous émettrez ! C'est-à-dire émettre un vote pour dire « on finance » et émettre un vote ensuite pour dire « on n'est pas d'accord » ce sera intéressant à suivre.

Se dire aujourd'hui « suite au prochain épisode » cela laisse un peu de suspense et en même temps cela nous permet de mieux écrire l'histoire des transports à venir dans les Alpes-Maritimes. Merci pour votre brillante intervention, Monsieur Allemand, mais surtout merci au président Vauzelle avec qui, décidément, on se comprend beaucoup mieux qu'avec vous.

Je mets aux voix le vote de cette convention. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération n°0.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est donc l'unanimité et je vous en remercie.

Je passe aux résultats de l'élection du 19^{ème} vice-président, monsieur Roger Martin : 93 inscrits, 79 votants, 7 blancs et nuls, 72 suffrages se sont exprimés en sa faveur.

Monsieur Roger MARTIN est élu 19^{ème} vice-président de la communauté urbaine.

(Applaudissements)

Concernant le 25^{ème} vice-président, 93 inscrits, 79 votants, 2 blancs et nuls, 77 suffrages se sont exprimés en sa faveur :

Monsieur Michel MEÏNI est élu 25^{ème} vice-président de la communauté urbaine.

(Applaudissements)

J'en viens maintenant à la délibération 0.12.

0.12 Acquisition de l'hôpital Saint-Roch pour l'implantation du siège de Nice Côte d'Azur.

M. LE PRESIDENT.- La communauté urbaine de Nice Côte d'Azur ne possède pas de siège social ; depuis sa création en 2002, Nice Côte d'Azur loue des bureaux essentiellement dans le secteur de l'Arénas et ses services sont dispersés sur huit sites. Il est nécessaire, d'une part de pouvoir en regrouper une partie pour une organisation plus efficiente et pour éviter les surcoûts de fonctionnement engendrés par la dispersion, d'autre part ces locations représentent un coût annuel de 4,5 M€ pour Nice Côte d'Azur, il faut donc réaliser des économies à ce niveau ; nous en avons déjà parlé ensemble.

L'hôpital Saint-Roch est à vendre et dès le 26 février dernier j'ai écrit à madame Roselyne Bachelot pour lui faire part de l'intérêt de la communauté urbaine pour racheter ce bâtiment emblématique. Le Conseil général a également manifesté son intérêt. Madame Bachelot m'a fait part de son accord de principe le 27 avril dernier en m'indiquant qu'une cession de l'hôpital valorisé à 50 M€

est envisageable. Le bâtiment de l'hôpital Saint-Roch dispose de 34 000 m² de SHON pouvant accueillir environ 1 800 personnes, agents et élus, mais aussi des salles de réunion et du conseil mutualisés. Nice Côte d'Azur et la ville de Nice ont entrepris depuis quelques mois une démarche commune de mutualisation des directions fonctionnelles, ressources humaines, affaires juridiques et système d'information géographique. Le bâtiment de l'hôpital Saint-Roch a bien entendu vocation à accueillir ce type de services. L'essentiel de l'administration communautaire, soit environ 900 personnes, pourrait donc s'installer à Saint-Roch ce qui permettrait à Nice Côte d'Azur de réaliser une économie de loyers que l'on peut estimer à 4,5 M€.

L'autre moitié du bâtiment pourrait être occupée pour une partie de l'administration de la Ville qui se séparerait de certaines locations coûteuses. L'acquisition de l'hôpital Saint-Roch serait donc mutualisée avec la ville de Nice.

Enfin, le bâtiment accueillerait certains services sociaux du Conseil général comme la direction de la Santé et des Solidarités ou la Maison départementale du handicap. Il sera bien entendu nécessaire de réaliser au préalable des études de faisabilité sur la réhabilitation de ce bâtiment.

Je vous indique enfin qu'un amendement sera proposé tout à l'heure à la décision modificative pour créer une autorisation de programme de 50 M€ pour financer les études et l'acquisition de ce bâtiment.

Je demande l'avis de Gilbert Antomarchi.

M. AN TOMARCHI.- Monsieur le Président, compte tenu de l'importance de ce dossier, la commission des finances a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. INJEY.- Sur cette délibération, il y a un aspect positif rationnel par rapport à la communauté urbaine sans nul doute ; ceci dit cela pose un autre problème qui n'est pas directement le fait de la communauté urbaine mais demain, entre Pasteur et l'Archet, il n'y aura plus aucune structure d'accueil de santé publique dans la cinquième ville de France et je pense que l'on va vers un « désert » en termes de santé publique dans cette ville. En revanche, fleurissent des cliniques privées, des services d'urgence privés, toute une série de structures privées mais il n'y a plus de service public de santé publique en cœur de ville et je pense que c'est un problème pour l'avenir.

On s'abstient sur la délibération par rapport à cet aspect-là et non pas sur l'acquisition ou le maintien dans le domaine public de cet établissement, mais je pense qu'on a un problème à terme sur lequel il faut se pencher un peu plus.

M. LE PRESIDENT.- Et Pasteur c'est où ?

M. INJEY.- Je parle du cœur de ville, Monsieur le Président. Franchement, ce n'est pas pour rien que les cliniques privées fleurissent en cœur de ville avec des structures d'urgence, ce qui n'est pas le cas de la santé publique.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, Monsieur Injey, sincèrement je trouve cette intervention très déplacée. L'Etat, pour faire l'hôpital du 21^{ème} siècle à Nice, a décidé d'investir des centaines de millions d'euros sur Pasteur 2 pour regrouper les services les plus performants.

Avec l'ensemble du Conseil d'administration —et je remercie tous les syndicats qui m'ont aidé, qui m'ont accompagné à Paris pour obtenir du ministre de la Santé un plan de charge réduisant certaines des dépenses de fonctionnement pour lesquelles ils ont fait eux-mêmes des réductions— la communauté médicale de l'établissement sous la présidence du professeur Philippe Paquis a fait un programme de santé publique qui doit faire de l'hôpital du 21^{ème} siècle un des centres hospitaliers universitaires les plus performants de France, l'un des deux ou trois premiers de France, que nous ayons fait ce choix pour que vous me disiez aujourd'hui qu'il faut 36 hôpitaux publics à Nice alors que nous savons très bien que pour les pouvoirs publics c'est impossible ! Et par ailleurs, quand nous allons apporter les services les plus performants qui soient en parallèle à Larchet, nous sommes ici au sein de la communauté urbaine où vous siégez en tant que conseiller communautaire, expliquez-moi là aussi, après avoir pris la défense des gens d'Utelle tout à l'heure, ce qui change pour l'habitant de Carros, de Colomars, de Duranus ou de Saint-Jean-Cap-Ferrat en matière de CHU que celui-ci soit installé un kilomètre plus loin à Pasteur 2 ou à Saint-Roch ? Franchement, votre théorie ne tient pas un instant debout et vous vous abstenez ?

Je demande vraiment que cette abstention soit plus qu'enregistrée parce qu'elle pèsera lourd dans les échéances à venir au moment où il y a eu un vent de révolte des Niçois quand le ministère de la Santé a décidé de le mettre en vente et que nous étions menacés parce que tout le monde savait, quand on a décidé Pasteur 2, qu'était validée la fermeture de Saint-Roch car il ne pouvait pas y avoir Saint-Roch et Pasteur 2, tout le monde était vent debout en se disant : « Il va y avoir une opération de spéculation immobilière qui risque de nous faire perdre ce patrimoine ». Et que nous, communauté urbaine, aujourd'hui l'on se prononce sur le sauvetage de ce patrimoine pour dire : « Rassurez-vous, habitants de Nice Côte d'Azur, ce bâtiment auquel vous tenez historiquement on ne va pas y toucher, on va le réhabiliter, on va l'entretenir, on va vous donner la fierté d'y avoir le siège de votre communauté urbaine et d'une partie des services mutualisés avec la ville de Nice et avec le Conseil général des Alpes-Maritimes », que vous fassiez au moment où l'on fait le choix de ce sauvetage et de ne pas laisser tomber entre n'importe quel spéculateur immobilier ce dossier qui, parce que ce n'est pas un bâtiment classé, risquait de voir la disparition de ce bâtiment dont nous nous engageons ici qu'on ne touche à aucun instant à toute sa partie historique, franchement, Monsieur Injey, c'est votre responsabilité ! Je me dis après tout, tant mieux, offrez-moi ce genre de cadeau tous les jours, Monsieur Injey, mais franchement, au bêtisier... Voilà.

Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Monsieur Injey et monsieur Santinelli donc, et abstention de Monsieur Allemand ?

M. ALLEMAND.- Non, j'avais demandé la parole depuis tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Désolé mais j'ai regardé et je n'ai franchement pas vu. Comme vous êtes dans le même groupe Changer de quoi ? Changer de rue ? Changer de centre urbain ? Cela s'appelle comment votre truc ? Allez-y, Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- On votera ce dossier, Monsieur le Président, on le votera bien que, moi aussi, je regrette la fermeture de Saint-Roch et je considère, contrairement à vous, que ce n'était pas lié à Pasteur 2 puisque la direction générale précédente avait un projet extrêmement complémentaire de pôle d'hospitalisation puisqu'il s'agissait d'affecter ce bâtiment historique, comme vous l'avez rappelé, qui est le cœur de la santé à Nice pour faire un pôle de santé publique et je trouvais que c'était une très bonne idée.

Il y a eu un changement de direction, des difficultés financières au CHU très importantes, vous le savez parfaitement vous qui présidez maintenant le conseil d'administration, qui font qu'aujourd'hui le CHU a décidé de vendre. Encore une fois, je le regrette mais je considère que le fait que la communauté urbaine se porte acquéreur de ce bâtiment est une bonne chose précisément pour la raison que vous indiquez, c'est que j'aurais été personnellement malade de voir ce lieu livré à des spéculateurs immobiliers avec le grand risque de voir la partie historique du bâtiment détruite. Pour cela, pour l'engagement que vous prenez de préserver cette façade et aussi parce que, quelque part, ce qui a été un très grand établissement public de la ville de Nice demeurera dans le secteur public par le biais des services communs de la Ville et de la communauté urbaine, nous voterons ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur Allemand. Madame Martinaux qui est ma présidente déléguée au conseil d'administration du CHU demande la parole et je la lui donne très volontiers.

Mme MARTINAUX.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais rebondir sur les premiers propos parce que je suis assez choquée par ce qui a été dit en tant que médecin libéral de cette ville. Je voulais rappeler que l'hôpital Saint-Roch faisait partie du CHU. On a la chance d'avoir dans notre ville un centre hospitalier universitaire qui est au service des Niçois mais également au service du département.

Dans cet hôpital Saint-Roch, je rappelle qu'il y a des urgences, un service de réanimation polytraumatologie particulièrement remarquable, un service de neurologie où il faut que les personnes arrivent dans les quatre heures pour stopper les conséquences dramatiques d'un accident vasculaire cérébral, accident qui rend paralysé, et l'on a la chance dans notre CHU d'avoir une unité qui fait en sorte qu'en arrivant très tôt à l'hôpital on peut inverser les troubles de ces lésions. En installant toute cette infrastructure sur Pasteur 2, il est évident

que l'on rend un immense service à l'ensemble de la population, les Niçois et tous les autres, car on facilitera déjà l'accès en urgence sur cette structure.

Bien sûr, on profitera de cette installation pour avoir une rénovation de ces services qui sera particulièrement performante et qui sera encore un service au niveau de la population.

Troisième point, on fait abstraction dans ces propos de l'ensemble des médecins libéraux qui œuvrent sur cette ville et de l'ensemble des cliniques privées qui participent totalement à l'élan et à leur mission de santé publique ; je vous rappelle qu'un médecin est un médecin qu'il soit public ou libéral. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Madame, pour la pertinence de ces propos. Cette fois, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 0.12, mise aux voix, est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - MM. Injey et Santinelli.

M. LE PRESIDENT.- Cela restera une décision historique et dans trois ans, quand nous nous installerons là-bas et que nous inviterons les Niçois et les habitants de Nice Côte d'Azur dans cette maison qui sera leur maison commune, nous vous remercierons d'avoir fait ce choix courageux.

J'en viens aux dossiers de Louis Nègre et je lui demande de bien vouloir rapporter le 1.1. Monsieur le premier vice-président, vous avez la parole.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR LOUIS NEGRE,
PREMIER VICE-PRESIDENT**

1.1 Pépinière d'entreprises Nice Côte d'Azur – Tarification du 2^{ème} exercice.

M. NEGRE.- Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit d'un dossier très simple : la pépinière d'entreprise et la tarification du 2^{ème} exercice où l'on fixe une grille de facturation à compter du 1^{er} juillet 2009.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'intervention ?

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Henri Revel pour la présentation du compte de gestion du receveur des finances puis du compte administratif 2008.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL,
VICE-PRESIDENT**

2.1 Compte de gestion du receveur des finances – Exercice 2008 – Budget principal et budgets annexes de Nice Méridia, des transports, de l’assainissement, de l’eau, du laboratoire de l’environnement et du service public d’assainissement non collectif « SPANC ».

M. REVEL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous parler finances. La première délibération, vous l'avez dit, c'est le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 pour le budget principal et les budgets annexes.

Je pense qu'il n'y a pas de problème à ce niveau et l'on va mettre aux voix.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est l'unanimité. Merci pour monsieur le Receveur.

2.2 Compte administratif 2008.

M. REVEL.- C'est le compte administratif et c'est un peu plus complexe. On a deux façons de le voir : soit on le voit page après page, soit on le voit dans l'ensemble. Je précise que la commission des finances s'y est penchée longuement en présence de l'opposition aussi et il n'y a pas eu de gros problèmes.

Je vous signale qu'en dépenses le compte administratif est à 681 575 € (en arrondissant les chiffres) et en recettes à 561 890 €. Il y a donc un excédent dans les dépenses et les recettes réelles de 32,8 M€ qui représentent 5 % des dépenses totales des sept budgets, soit 607 M€. Les finances de notre communauté urbaine Nice Côte d'Azur sont saines mais il faut veiller à préserver cette bonne santé, Monsieur le Président.

Quelle est la structure des dépenses ? Les dépenses réelles d'investissement exécutées s'élèvent à 186 M€ dont 122 M€ de dépenses d'équipement, soit 73 % des crédits ouverts. Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées s'élèvent à 421 M€ dont 331 M€, soit 80 % au titre des dépenses de fonctionnement dites

actifs, à savoir les délégations de services publics, marchés, transports, collectes, traitements déchets, assainissement, eau potable, etc.

La dette : l'encours de la dette au 31 décembre tous budgets confondus est de 355 M€. Le remboursement de l'annuité en capital de notre dette s'est élevé à 9,9 M€ et le remboursement des intérêts financiers à 8,3 M€. La capacité de désendettement de notre établissement s'élève environ à 6 années, ce qui est un excellent ratio.

Voulez-vous des compléments ou cela vous suffit parce que vous avez eu le temps de le regarder, mes chers collègues ? Si vous n'avez pas de question, on peut passer au vote.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, j'ai fait un examen du compte administratif compte par compte, ce qui est un petit travail d'ailleurs, et je retire de l'ensemble sans rentrer dans le détail : premièrement qu'il y a un véritable décalage entre les investissements affichés et le réalisé ; cela se voit notamment sur le compte du budget principal puisqu'il y a 68 M€ inscrits avec 20,8 M€ de réalisés plus des retards à réaliser à hauteur de 30 M€ et des investissements annulés à hauteur de 16,4 M€, ce qui n'est pas négligeable.

J'ai constaté aussi qu'il y avait beaucoup de retard dans les recettes d'investissement, notamment par rapport aux subventions d'équipement qui étaient provisionnées à hauteur de 19,8 M€ ; on a réalisé 4,3 M€. C'est notamment valable pour la ligne 1311 (subventions en provenance de l'Etat) où 15 M€ sont annoncés, 3 M€ perçus, 6,8 M€ en attente et 5 M€ annulés.

J'ai aussi noté un petit signal inquiétant qui est la situation du fonds de compensation de TVA puisque la ligne 10222 était provisionnée à hauteur de 3,2 M€ ; il reste à réaliser 2,9 mais 0,3 a été annulé, ce qui veut dire qu'on n'a rien encaissé. A un moment où l'on vient de signer avec le ministre de la relance, monsieur Devedjian, une convention pour le remboursement anticipé du FCTVA il serait déjà bien qu'il puisse nous verser ce qu'il nous doit avant d'anticiper la suite.

Rien de particulier sur le compte administratif Nice Méridia.

Sur le compte des transports qui est un compte très important, là aussi il y a un décalage significatif en investissement même si ce n'est pas astronomique, loin de là.

Sur le compte administratif des laboratoires, rien à signaler.

Sur les comptes d'assainissement, j'ai noté qu'il y avait un très fort décalage entre les investissements prévus sur les réseaux d'assainissement et le réalisé : 22,8 M€ mais on n'en a réalisé que 13 M€ ; 6 M€ restent à réaliser et 4 M€ sont annulés.

Enfin, pour le compte administratif de gestion de l'eau, il y a également un décalage assez significatif dans les dépenses d'investissement.

Tout cela nous conduit à voter contre le compte administratif.

M. REVEL. - Je réponds rapidement, Monsieur Allemand. Ce budget de comptes administratifs prend en compte déjà à partir du mois de juillet le démarrage de la communauté urbaine. C'est vrai qu'il y a eu un décalage entre l'effort fait, avec la fin du tramway aussi il faut bien le dire, les dépenses d'investissement 2007/2008 où le tramway était là, cette année il n'y a pas eu de lancement de tramway et on a fait une pause, il faut bien le reconnaître, dans les investissements qui étaient prévus avec le démarrage de la communauté urbaine mais cet effort se fera avec le rattachement de charges sur 2009/2010, c'est d'ailleurs prévu au budget supplémentaire.

Pour le budget principal, c'est vrai que le taux d'exécution 2007 est de 38,73 %, pour 2008 il est de 30,40 %.

Pour l'assainissement 2008, il est de 56,19 %.

Pour les transports, il est de 89,29 %. Bien entendu, il y a la fin du tramway et le démarrage des études.

Quelle est l'explication de cette baisse, cher Monsieur ? Je vous l'ai dit, c'est la période de transition et, sur les budgets de transport et d'assainissement, il convient de relever dans la comparaison des taux d'exécution que deux importantes opérations ont été réceptionnées sur l'exercice 2007 : l'achèvement de la ligne 1 (je vous en ai parlé tout à l'heure) et la mise en service pour l'assainissement des bassins Arson et Ferber. Les dépenses d'équipement ont diminué de 69 % sur le budget transport et 22 % sur le budget assainissement mais je vous l'ai dit également, c'est le démarrage de la communauté urbaine qui fait un petit ressaut, il n'y a rien d'inquiétant, les choses rentrent dans l'ordre tout doucement et il faut bien voir tout ce qui a été fait entre 2007 et début 2008.

Des opérations ont été retardées : 16 € de crédits d'investissement n'ont été ni dépensés ni reportés, pourquoi ? Des opérations ont été retardées, aménagement d'urbanisme, acquisition de logiciels, opérations d'aide à la pierre et les fonds de concours PLH sont gérés en autorisations de programme.

Il y a eu des autorisations de programme, on va le voir avec la décision modificative, le nombre important de 25 autorisations de programme et crédits de paiement que l'on va revoir, c'est donc une année de transition dans ce compte administratif mais il n'y a rien d'anormal. C'est très bien de l'avoir remarqué et je vous en félicite d'ailleurs parce que ce n'était pas facile. Je voulais le passer sous silence mais j'ai été piégé, c'est dommage.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie pour ces explications et pour vos questions. Conformément à la loi, il m'appartient de sortir au moment du vote

du compte administratif, aussi je vais demander à mon premier vice-président de prendre ma place pour quelques instants seulement.

(Sortie de monsieur Christian Estrosi, président de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur qui, ainsi, ne participe pas aux opérations de vote)

M. NEGRE.- Chers collègues, je mets aux voix le compte administratif 2008. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. ALLEMAND**
- **M. CUTURELLO**
- **Mme DUEZ**
- **M. GAECHTER**
- **M. INJEY**

2.3 Affectation du résultat de l'exercice 2008.

M. REVEL.- Mes chers collègues, vous avez vu la somme de délibérations qu'il y a, je pense que vous êtes d'accord avec la manière dont l'affectation a été faite. On en avait déjà parlé lors du budget principal, l'on a affiné les chiffres à la lumière du compte administratif.

Les propositions qui vous sont faites sont d'affecter :

- 17 M€ au budget primitif,
- 24 M€ à l'assainissement,
- 28 M€ aux transports,
- 5 M€ au budget annexe de l'eau,
- environnement 204 949 €,
- Nice Méridia 2 146 €
- et le budget annexe du SPANC est négatif car il démarre : il y a une petite prise en charge pour cette première année à moins 143 000 €.

Etes-vous d'accord avec ces affectations ?

M. NEGRE.- Pas de questions ? Je mets aux voix.

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2.4 Décision modificative n°1 – Rephasage de crédit de paiement – Réajustement d'autorisation de paiement et création d'autorisation de paiement.

M. REVEL.- Dans la délibération précédente présentée par le président Estrosi, on vous a parlé de l'hôpital Saint-Roch ; une autorisation de paiement a été mise en route (c'est la 23^{ème} dans la liste que vous avez) pour un bilan global de 50 M€. En 2009 on vous propose 200 000 €, en 2010 le complément 49 810 €, c'est un crédit de paiement 2009.

Cette décision modificative, quelle est-elle exactement ? Nous avons des transferts de crédits de chapitre à chapitre comme toute décision modificative mais ce qui est important c'est un rephasage de toutes les autorisations de paiement que l'on vous propose dans vos délibérations. La globalité du budget ne change pas mais dans les autorisations de paiement les autorisations restent et les crédits de paiement sont rephasés : c'est ce qu'on appelle une opération de rephasage. Elles sont importantes, on en a seize, vous les avez sur vos délibérations.

Je voudrais en profiter pour dire un grand merci à la fois à notre directeur général des services, monsieur Hahusseau, et surtout aux services des finances qui depuis la mise en place de la communauté urbaine ont un travail important qu'ils ont fait d'une façon remarquable avec, en même temps, la mise en place du transfert de charges qui les a mobilisés presque 24/24 heures. Un grand merci à ces braves gens qui ont travaillé comme des malades.

Pour cette décision modificative, il y a deux parties : les changements de crédits où vous avez vu qu'au budget principal il s'agit simplement d'une recette réelle de 975 624 €. La question avait été posée au niveau de la commission des finances pour savoir comment l'on fonctionnait et quelles étaient les recettes qu'on trouvait. Alors, des recettes supplémentaires ont été mises en place provenant de la cession de la maquette du tramway pour 40 000 € et surtout il y a eu un emprunt fait à hauteur de 2,5 M€. Voilà pour créditer les dépenses supplémentaires qui ont été mises en place. Pour le reste, c'est le réajustement des autorisations de paiement avec le rephasage des crédits de paiement et l'ouverture d'autorisations de paiement nouvelles qui sont en place sur vos délibérations. Monsieur Allemand les a lues, si vous avez des remarques ?

M. ALLEMAND.- Effectivement, je les ai lues, j'en ai même fait le total, cela fait 161 M€ d'autorisations de programme ; si l'on y rajoute l'hôpital, ce sont 211 M€, c'est énorme. Je vais vous faire grâce d'un débat technique mais une décision modificative 1 sur un mauvais budget cela ne change pas la nature du budget, donc sans surprise, on votera contre.

M. REVEL.- Monsieur Allemand, ce sont des autorisations de paiement existantes, il y a les 50 M€, les 35 000 € sur la LGV sur les études mises en place, pour aider aussi Nice Côte d'Azur à avoir une bonne santé financière.

C'est sûr qu'on a prévu sur le mandat 1,260 milliard d'euros d'investissement ; pour l'instant on est dans l'enveloppe, après on verra.

M. NEGRE.- L'intervention d'Henri Revel explicite ces modifications. Effectivement, c'est sur le mandat et l'on s'aperçoit qu'à partir de là ces proportions et ces sommes que vous indiquez sont des sommes tout à fait réalistes. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

La délibération n° 2.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre :

- **M. ALLEMAND**
- **M. CUTURELLO**
- **Mme DUEZ**
- **M. GAECHTER**
- **M. INJEY**

2.5 Commune d'Aspremont – Dotation de solidarité communautaire.

M. REVEL.- Cette pauvre commune d'Aspremont ! C'est malheureux, ils ont construit une école maternelle, ils comptaient sur des aides mais ils ne les ont pas eues. Que fait le maire d'Aspremont ? Il se tourne vers nous et pour montrer que nous sommes une grande famille on lui fait la proposition suivante : on va te donner les 400 000 € mais on va les retenir sur la dotation de solidarité communautaire qu'on lui verse chaque année à hauteur pour l'instant de 81 M€.

Je vous propose de verser cette somme, mais chaque année on amputera jusqu'à concurrence de la somme des 400 000 € sur la dotation de solidarité communautaire de 81 M€ que nous lui donnons, ce qui fait à peu près cinq ans.

M. NEGRE.- Le maire d'Aspremont demande la parole.

M. FERRETTI.- Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues maires et mes collègues élus pour cette délibération, mon Conseil municipal et les fonctionnaires qui ont travaillé sur cette demande. Cette demande a été faite parce que des subventions ont été demandées qui n'ont pas été à la hauteur de ce que nous espérions, il y a donc eu un manque de rentrées d'argent et des oublis ont été faits pendant la construction qui font que nous sommes à quelques jours de la fin et nous nous sommes rendus compte qu'il y avait des oublis qu'il fallait réparer de toute urgence. Cela m'a obligé à demander cet argent à la communauté urbaine car il n'était pas prévu au budget et il faut payer les entreprises qui ont travaillé ; je vous remercie donc très sincèrement du grand service que vous me rendez. Merci beaucoup.

M. NEGRE.- Merci, Alexandre. On constate à travers cette aide que l'on amène à la commune d'Aspremont l'intérêt de travailler dans une communauté où l'on est solidaire, communauté d'agglomération ou communauté urbaine, on

intervient en solidarité les uns par rapport aux autres. C'est notre force et c'est ce qui nous permet d'avoir auprès de nos concitoyens, puisque nous sommes à leur service, une position très intéressante qui explique peut-être, pourquoi Lantosque, Utelle, on en a parlé, ont décidé de venir à la communauté urbaine. Merci Alexandre pour tes paroles. Je mets aux voix.

La délibération n° 2.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il s'agit maintenant des dossiers présentés par notre collègue Honoré Colomas et je lui passe tout de suite la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HONORE COLOMAS,
VICE-PRESIDENT**

4.1 Approbation des tarifs applicables aux usagers des parcs autos en délégation de service public.

M. COLOMAS.- Il s'agit d'approuver les tarifs des différents parcs autos aujourd'hui existants et les contrats de délégation de service public de ces parcs autos qui définissent les modalités d'augmentation annuelle des différents tarifs de stationnement des usagers. Ce pourcentage d'augmentation se situe entre 1 % et 6 % selon les types de tarifs des parcs autos.

Il faut savoir que d'une façon générale les délégataires n'augmentent pas au maximum de ce qu'ils pourraient faire selon les conventions et aussi indiquer que pendant les travaux de la ligne 1 du tramway il n'y a pas eu d'augmentation de ces tarifs. Vous avez reçu le tableau des nouveaux tarifs proposés avec des comparatifs qui montrent que ce sont des tarifs tout à fait voisins et mêmes un peu inférieurs à ce qui se fait dans les autres villes de France.

La délibération vous propose d'accepter ces nouvelles grilles de tarifs avec un amendement proposé par la commission.

M. NEGRE.- Je passe la parole au représentant de la commission.

M. ROUBIN.- La commission a émis un amendement à cette délibération parce que le parking de Vence qui avait été présenté comme un parking public n'est pas public, il est donc retiré de la liste des parkings à considérer.

M. NEGRE.- Merci. On vote sur cet amendement d'abord : qui est défavorable pour suivre la proposition de la commission ?

Pas d'opposition, accord de l'ensemble des membres du bureau communautaire.

Sur la proposition de délibération modifiée, ainsi que nous venons de l'indiquer, présentée par le vice-président Honoré Colomas, je mets aux voix.

La délibération n°4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Retour du président de la communauté urbaine, monsieur Christian Estrosi, à 10 heures 30)

Monsieur le Président, je vous remercie. Le compte administratif a été voté, vous avez une confiance totale ou quasi-totale.

0.6 Commune de Nice – Mise en œuvre d'une franchise d'une heure dans les parcs autos Les Bosquets et Palais de la Méditerranée appartenant en propre à la Semiacs sur la commune de Nice.

M. COLOMAS.- Monsieur le Président, nous revenons donc à cette expérimentation qui avait été faite de la gratuité de 1 h 20 dans certains parkings de la ville de Nice ; c'est une expérimentation qui partait du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 30 juin 2009. Il s'agit de faire le bilan de cette expérimentation : ce qui est positif c'est qu'il y a eu une fluidité importante, mais le côté négatif c'est l'augmentation très importante du nombre de voitures.

Pour l'avenir, il vous est proposé une solution un peu différente qui est d'abord de mettre à disposition un plus grand nombre de places en appliquant la franchise des parkings supplémentaires et aussi de baisser la franchise de 1 h 20 à 1 heure ; en effet l'on s'est rendu compte qu'avec une franchise de 1 h 20 il y avait des possibilités pour certains conducteurs d'utiliser plusieurs fois par jour cette franchise.

Les deux délibérations à ce sujet vous proposent d'instaurer une franchise de 1 heure et non pas de 1 h 20 pour les parkings qui l'avaient déjà et d'augmenter cette franchise à trois parkings supplémentaires.

Je reviens aux délibérations proprement dites avec la délibération 0.6 et je demande l'avis des rapporteurs des commissions.

M. ROUBIN.- La commission a émis un avis favorable aux propositions contenues dans la délibération.

M. ANTOMARCHI.- Président, mes chers collègues, la commission a émis un avis favorable ; pour autant, j'ai fait une intervention au nom de la commission des finances pour dire la chose suivante : il s'agit d'une franchise qui se traduit par une gratuité pour l'utilisateur d'une heure ; aujourd'hui, avec la franchise mise en place sur les paremètres de la ville de Nice et ailleurs aussi, le message inscrit lorsque l'on met le ticket et qu'il ressort « sans paiement » n'est pas très clair

pour les usagers, j'en fais l'expérience en permanence. Les usagers mettent plusieurs fois le ticket sans comprendre ce qui se passe.

Je pense que l'on pourrait profiter de l'occasion de cette franchise, qui n'est pas une gratuité pour nous puisque nous allons la payer sur l'argent public pour que le message soit beaucoup plus clair, que ce soit un message politique au sens noble du terme qui dise : « Stationnement offert par Nice Côte d'Azur – Reprenez votre ticket » plutôt que le message laconique d'aujourd'hui qui ne dit rien du tout. Merci.

M. COLOMAS.- C'est exact.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Kandel veut dire quelque chose ?

M. KANDEL.- Non, non, j'étais en pleine discussion.

M. LE PRESIDENT.- Expliquez-nous encore un peu, Monsieur Antomarchi, cette demande de la commission qui est intéressante.

M. ANTOMARCHI.- La commission a émis un avis favorable. Ce que je viens de dire, je l'ai exprimé à titre personnel, la commission l'a noté et y a été favorable également. Lorsque vous vous présentez aujourd'hui dans un parc fermé de la ville de Nice, mais c'est vrai aussi à Cagnes-sur-Mer, quand vous êtes en dessous de la demi-heure à Cagnes-sur-Mer ou de l'heure vingt à Nice la machine vous renvoie le ticket avec un message dans une fenêtre. Bien souvent la fenêtre est mal placée et on ne lit pas bien le message, en même temps le message est laconique et on ne le comprend pas très bien, et je ne parle pas des étrangers qui ne le comprennent pas du tout.

A partir de là, je dis simplement que puisqu'on fait une franchise qui est en fait une gratuité mais qui va être payée par l'argent public, autant que le message soit clair et que l'on profite de rentrer dans le cadre de la franchise d'une heure désormais pour que la machine vous renvoie le ticket avec un message qui soit clair disant par exemple : « Stationnement offert par Nice Côte d'Azur - Reprenez votre ticket ». Il me semble que les usagers doivent le savoir.

M. LE PRESIDENT.- C'est une excellente idée qui est retenue et je me tourne vers le service de la communication afin qu'il nous fasse des propositions rapidement.

M. COLOMAS.- Il est exact qu'il est difficile d'avoir ces informations quand on est avec sa carte bleue à la main à l'entrée du parking.

Je rapporte la délibération 0.7 qui est à peu près identique et l'on votera les deux ?

M. LE PRESIDENT.- Rapportez la 0.7 et je demanderai s'il y a des interventions.

o.7 Commune de Nice – Mise en œuvre d'une franchise d'une heure dans les parcs autos Corvesy, promenade des Arts, Palais Massena, Marshall et Palmeira gérés en délégation de service public par la Semiacs, promenade du Paillon géré par Européenne de stationnement et Saleya et Palais de Justice gérés par Vinci Park.

M. COLOMAS.- C'est la même chose : mise en œuvre d'une franchise d'une heure dans les parcs cités dans la délibération. Je demande aussi l'avis de messieurs Roubin et Antomarchi.

M. ROUBIN.- Avis favorable.

M. ANTOMARCHI.- Avis favorable également.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Monsieur Injey.

M. INJEY.- On avait déjà pointé lors de la franchise de 1 heure 20 le phénomène d'aspiration des véhicules et on avait pointé le fait que certains l'utilisent pour rester toute la journée sans rien payer avec des parkings à saturation. Je pense qu'une heure ne va pas réduire ce phénomène et l'impact réel sur moins de voitures en ville ne va pas jouer. C'est une réclamation des commerçants et pour cause mais avec une heure de franchise on est encore sur un seuil beaucoup trop élevé qui permet ces opérations que vous citiez. On va aboutir encore à des parkings à saturation et qui vont jouer le rôle d'aspirateur de véhicules en centre-ville.

On s'abstient sur cette disposition mais on souhaiterait une étude en parallèle sur l'impact réel de la mesure, en particulier que l'on puisse mesurer les véhicules qui utilisent cette formule en lien avec le commerce local ou des véhicules qui l'utilisent pour rester toute la journée sur une place de parking. Je constate qu'aujourd'hui il n'y a pas eu de telles enquêtes sur cet aspect.

M. LE PRESIDENT.- D'autres questions ? Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- C'est cela les vertus d'avoir des formations plurielles : on s'abstient mais pas pour les mêmes raisons ! Je considère que c'est un peu dommage car c'est une mesure qui a été très bien accueillie par la population, l'heure vingt de franchise, et cela ne peut donc être interprété que comme un recul. Je ne souscris pas à l'argument où l'on indique que certains restent toute la journée avec cette franchise tout simplement parce que c'est vraiment à la marge ; il faut être vraiment tordu pour rentrer dans le parking chaque une heure quinze, sortir et rentrer pour pouvoir continuer à bénéficier de la franchise. Cela peut arriver mais cela ne doit pas être la majorité de nos concitoyens et les rares personnes qui sont construites mentalement de cette façon continueront à descendre toutes les 55 minutes pour recommencer le même système.

C'est pour cela que je veux intervenir avant que monsieur Kandel ne réponde car j'aurais plutôt souhaité avoir des éléments sur ce que je pense être la véritable raison de cette réduction de franchise : quel a été l'impact sur les recettes globales de la SEMIACS ? Je suis en attente de la réponse de monsieur Kandel.

M. KANDEL.- Monsieur le Président, la mesure est plafonnée ; il y a un seuil au-delà duquel la collectivité cesse de rembourser la SEMIACS. C'est une disposition qui a remporté un vif succès, qui a été très rapidement comprise par les automobilistes, qui intervient dans un contexte de crise économique où le maire à Nice a souhaité apporter un soutien concret et immédiat aux commerces de proximité et l'on peut dire que la mesure a été totalement efficace.

Aujourd'hui, il s'agit d'étendre cette possibilité à trois nouveaux parcs eux-mêmes situés au cœur de la ville de Nice et donc de ramener de 1 heure 20 à 1 heure pour des raisons financières puisque le coût serait trop fort pour la collectivité et en même temps sans avoir une finalité optimisée. En effet, 70 % des personnes qui bénéficient de ce dispositif en bénéficient au cours de la première heure, donc avec la première heure on est vraiment totalement dans l'objectif souhaité par la collectivité de soutien aux commerces de proximité et le jour où l'on aura un réseau de transport en commun finalisé, on pourra réfléchir à rapporter la mesure.

C'est vraiment, vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, une disposition très appréciée par les commerçants et par les automobilistes. J'ajoute qu'elle a été complétée au niveau de la ville de Nice par le stationnement résident.

M. ALLEMAND.- C'est dommage de revenir dessus et de réduire le dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- On réduit la durée mais on étend le nombre de places qui en bénéficient. On passe de combien de places en plus ?

M. COLOMAS.- 44 % de places en plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous offrons une prestation certes réduite de vingt minutes mais permettez-moi de vous dire que de réduire de vingt minutes nous permet d'offrir cette prestation à 4 500 places plutôt que 3 143. Je pose la question : vaut-il mieux 4 500 à une heure ou 3 143 à une heure vingt ? C'est la seule question à laquelle il faut répondre. Pour vous, que vaut-il mieux ? Vraiment, cela vaut la peine ! Ecoutez, vaut-il mieux 4 500 à une heure ou 3 143 à une heure vingt ?

M. ALLEMAND.- Je vais vous répondre : il vaut mieux 4 525 places à 1 heure 20 et c'est très facile parce que monsieur Kandel a donné lui-même l'explication puisqu'il indique que 70 % des places sont évacuées en moins d'une heure, donc cela enlève un élément de confort qui est marginal sur l'impact du chiffre d'affaire puisque cela ne comporte que 30 % des places.

M. LE PRESIDENT.- Mais ce que vous ne précisez pas, c'est que ce que nous appliquions concernait des parcs publics de la ville ; or ce que nous réussissons à négocier là pour pouvoir le financer (puisque ce sont des parcs qui font l'objet de délégation de service public) je pense à Vinci sur Saleya où, quand je vais à Saleya le matin, tous les commerçants me disent : « Pourquoi ne faites-vous pas à Saleya comme à Corvesy ? » et je dis que je ne peux pas le faire parce que Saleya est géré par Vinci alors que Corvesy est géré par la Ville, enfin par la SEMIACS donc par nous !

Et j'obtiens une négociation où, grâce aux vingt minutes que je réduis sur Corvesy, j'arrive à apporter une contribution à Vinci qui a même accepté que je puisse dire à tous les commerçants de Saleya qui me le demandent tous les jours : « J'ai gagné ! L'heure de franchise que vous vouliez avoir pour votre clientèle, c'est fait, on la met en œuvre à Saleya ». Franchement, Monsieur Allemand, il y a un moment où on peut se le dire.

M. ALLEMAND.- Ce sont deux délibérations distinctes, c'est bien cela ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est l'effet de l'une qui entraîne l'effet de l'autre. J'essaie de vous convaincre, si je n'y arrive pas tant pis ; si vous ne voulez pas vous prononcer pour que les usagers puissent aller à Saleya avec une heure de franchise vous n'avez qu'à voter contre et on leur expliquera que vous n'y étiez pas favorable.

Pour arriver à cela il faut en passer par là, il n'y a pas d'autre solution ! Monsieur Kandel y a travaillé pendant des semaines afin d'arriver à cette négociation. Une négociation, à un moment il faut qu'on en sorte, cela fait partie du dialogue social, cela fait partie de la négociation et du compromis. On n'a pas réussi à trouver d'autres compromis, alors ne pas trouver de compromis et ne pas accorder ces places à Saleya ou trouver ce compromis et accorder des places à Saleya, c'est ce que l'on a trouvé. Franchement, faites preuve de bon sens et dites-vous que c'est bien d'accorder cela à Saleya, ne leur refusez pas.

M. COLOMAS.- D'autant plus qu'une heure vingt cela laissait la place à des exagérations tandis qu'une heure il semble que c'est plus logique. Il y a intérêt à généraliser à une heure.

M. LE PRESIDENT.- Comme j'ai la maîtrise de l'ordre du jour, je réfléchis longtemps mais je finis par comprendre vite, je retire la délibération 0.6, je retire la délibération 0.7 et je vous propose le vote d'une délibération 0.6 bis qui reprenne la rédaction intégrale de la 0.6 et de la 0.7. Vous n'avez donc à vous prononcer que sur une seule délibération parce que je vois parfaitement où vous vouliez aller : voter pour l'une et contre l'autre. Je suis désolé mais il faut se prononcer sur un tout car c'est ce tout qui permet d'arriver à ce résultat.

Je mets aux voix le nouveau rapport 0.6 bis. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Vous voyez, on avance. Pour le reste, c'est adopté à l'unanimité.

La délibération n°0.6 bis, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - ***M. GAECHTER***
 - ***M. INJEY***
 - ***M. GAECHTER***

Ne prennent pas part au vote : MM. Kandel, Philip, Icart, Pradal, Dejeandile.

Il en est ainsi décidé. Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Pierre-Paul Leonelli pour nous présenter ses dossiers.

Je vous informe que nous avons rajouté les délibérations 5.2 bis et 5.2 ter.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
 MONSIEUR PIERRE-PAUL LEONELLI,
 VICE-PRESIDENT**

5.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

M. LEONELLI.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous faire part de quelques informations : la direction de la Collecte, je le rappelle, est composée de 375 agents et dessert 24 communes, ce qui représente 512 160 habitants. Nous avons 4 centres opérationnels, actuellement 8 déchetteries et 31 % des quantités des déchets collectés en régie et 55 véhicules industriels.

Ce qu'il me paraît important que vous reteniez sur ce rapport, ce sont les quantités collectées ; aujourd'hui, sur les ordures ménagères, on constate 3,25 % de baisse de la production d'ordures ménagères ce qui va dans le bon sens et qui correspond à la politique menée sur le tri sélectif. Nous avons également une diminution de 14 kilos par an et par habitant. Pour vous donner un ordre de grandeur, en 2005 nous avons 462 kilos par an et par habitant, en 2008 nous sommes tombés à 425 k/an/hab., ce qui est très encourageant même si ce n'est pas encore suffisant. Ce n'est pas une première mais la chute est très conséquente.

Ensuite, au niveau des quantités collectées, j'engage tous les maires à suivre le travail entrepris par la direction de la Collecte car il faut que vous sachiez que les emballages, le verre et les journaux permettent aujourd'hui d'avoir une

augmentation de collecte de 9 % pour les emballages ménagers, de 3 % pour le verre et 2 % pour les journaux et magazines et nous allons bientôt mettre en place la collecte du papier. Cela va intéresser monsieur Revel car la recette pour les déchets recyclés est de 4 M€ ! Nous sommes donc une direction qui rapporte un peu d'argent et c'est important de le signaler.

Il faut savoir également que la politique de mise en place des déchetteries est importante : nous avons actuellement 8 déchetteries et cela permet d'avoir des apports en déchetteries en hausse. C'est un pourcentage qui est symbolique, 1 %, mais vous verrez que dans les jours à venir les déchetteries seront des dispositifs importants pour pouvoir éviter les dépôts sauvages dans notre territoire.

De la même manière, l'organisation de la collecte des encombrants au porte-à-porte est améliorée de 5 % ; là aussi, un effort a été fait et je tiens à souligner que le service des encombrants a accepté (c'est passé en CTP) de modifier ses horaires et de collecter également le samedi.

Deux chiffres significatifs sur les quantités de collecte : en 2006/2007, nous étions à -0,1 %, aujourd'hui nous sommes à -0,39 %. Nous sommes sur la bonne voie.

Je voulais vous dire également que sur le traitement des déchets le travail entrepris doit être poursuivi et amplifié, c'est le traitement des déchets à la source où nous avons distribué 7 500 composteurs sur le territoire. Il y a deux solutions pour distribuer les composteurs : dans certaines collectivités, les composteurs sont payants ; nous avons fait le choix de les donner gratuitement en échange de quoi nos administrés ou nos concitoyens acceptent de suivre une formation d'une heure qui est donnée par les agents de la collectivité.

Sur le traitement des déchets et les modes de valorisation, je voulais vous rassurer quant au fait que nous ne dépendons pas directement du site de la Glacière ce qui nous permet tout de même d'avoir un horizon plus serein.

Sachez que le traitement des déchets permet également la production de chaleur, d'électricité, et fournit de la chaleur pour 12 000 logements sur le quartier est de l'Ariane.

Enfin sur les coûts, aujourd'hui les dépenses du service public sont de 72 507 285 € en fonctionnement et de 4 421 645 € de dépenses d'investissement.

Je terminerai sur une note plus sympathique, sur nos projets : vous savez que la direction a été certifiée ISO 9001 version 2000, qu'il y a eu ce fameux changement d'horaires de la collecte et je tiens, avec le Président, à féliciter non seulement nos partenaires sociaux qui ont accepté ce challenge mais également tous les agents de la collecte des ordures ménagères.

En projet nous avons bien sûr, et cela fait partie du management, de viser la certification ISO 14001, de poursuivre les actions d'optimisation de collecte et

de précollecte et bientôt nous serons en mesure de vous faire des propositions concrètes sur ce sujet.

Il y a la construction de la déchetterie de la Trinité qui sera la 9^{ème} déchetterie et l'acquisition de nouvelles bennes respectant les nouvelles normes Euro pollution, comme nous l'avait demandé Christian Estrosi ; nous allons faire là un gros effort d'investissement.

Enfin, je terminerai par le projet qui nous tient à cœur qui est le projet Eco-parc situé à l'Ariane. Ce projet doit tendre à faire en sorte que l'on trie pour brûler moins ou brûler mieux.

Voilà, Monsieur le Président, quelles étaient les informations que je pouvais donner sur le rapport annuel 2008 et la qualité du service d'élimination des déchets.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?

M. GAECHTER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends bonne note de l'intervention de monsieur Leonelli ; nous avons eu d'ailleurs un débat intéressant pendant la commission sur ce thème. Je voudrais revenir sur la situation de l'Ariane : lorsqu'on regarde les documents qui nous ont été transmis, l'on peut constater que 300 000 tonnes sont brûlées, incinérées à l'Ariane tous les ans. Je sais que d'autres délibérations données sur table concernent le problème de l'incinération, ce n'est pas mon propos pour l'instant et je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir après ; ce que je veux dire sur ces 300 000 tonnes, c'est que l'on a environ 25 % de déchets qui sont brûlés et qui ne devraient pas l'être : ce sont les fermentescibles, en clair les déchets des ordures ménagères et autres déchets de ce style qui peuvent être mis en compost ou mis également sur des centres de valorisation organique comme cela se fait à Lille pour produire à la fois du compost et du bio gaz. Sur Lille par exemple, avec ce type de méthanisation, de valorisation des fermentescibles, on arrive à faire rouler une centaine de bus avec ce système sachant qu'il s'agit de rejets CO² à base de produits naturels avec un effet pratiquement neutre sur l'environnement.

Il y a une piste de travail très importante là-dessus car 25 % de déchets pourraient ne plus être brûlés mais valorisés d'une autre façon ; c'est une vraie piste de travail compte tenu des difficultés que nous rencontrons dans ce département. Vous allez me dire que Le Broc met en place une usine de ce style sachant que cette usine est mise en place par la communauté du Moyen et Haut Pays sur laquelle 40 000 tonnes par an de compost pourront être produites et a priori 20 000 tonnes qui pourront être accueillies de notre communauté urbaine, mais si l'on prend 20 000 tonnes qui peuvent à terme, d'ici un an ou deux, être dirigées sur Le Broc pour faire du compost il reste au moins 50 à 60 000 tonnes qui seront encore à gérer de façon positive et il faut dès maintenant envisager un centre de valorisation organique. Il faut aller très vite dans ce sens parce que c'est très intéressant pour le compost et la production de

bio gaz avec, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'autres applications derrière. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'autres interventions ? Monsieur Leonelli.

M. LEONELLI.- Cher collègue, effectivement nous avons abordé cette problématique à la commission des déchets ; vous avez parfaitement raison et d'ailleurs il n'y a pas que la méthanisation qui est un procédé essentiellement mis en place dans le nord de la France, notamment sur certaines communes comme Amiens qui, cela ne vous a pas échappé, n'ont pas la même structure économique que la nôtre. Il y a beaucoup plus de secteurs agricoles dans ces régions de la Picardie, du Nord ou du Pas-de-Calais mais, soyez rassuré, je vous le confirme devant l'assemblée, nous avons demandé aux services de s'y intéresser et non seulement ils s'y intéressent mais nous avons également une collègue, Véronique Paquis, qui travaille sur ce sujet dans le cadre du développement durable. Nous réfléchissons à ce qui pourrait être l'alimentation et les nouvelles énergies que l'on pourrait sortir de ces déchets.

Je réponds déjà en partie à votre question car ce qu'il faut admettre c'est que si l'on arrive sur le site d'Eco-parc à installer un véritable centre de tri qui n'existe pas à Nice on aura déjà répondu en partie au fameux pourcentage que vous avez évoqué et qui nous permettra de réduire le brûlage, surtout de mieux brûler et de répondre aux recommandations du Grenelle de l'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix le rapport 5.1 mais non, on ne vote pas, c'est une information.

Sur la délibération n°5.1, le conseil communautaire prend acte.

**5.2 Contrat de concession de chauffage urbain de Nice est –
Présentation du rapport du délégué pour l'année 2008.**

M. LEONELLI.- Je ne vais pas refaire tout l'historique bien que vous devez être informés que depuis 1978 la ville de Nice a confié à la société Sonitherm l'exploitation de son usine d'incinération et la gestion du réseau de chauffage urbain. Nous avons un contrat de délégation de service public dénommé « Concession de chauffage urbain Nice est ». Dans ce rapport, vous avez eu connaissance des conditions d'exploitation des installations (le tonnage incinéré, la valorisation énergétique, les quantités, les propositions de rejets émis), tout ce qui permet le fonctionnement de cette usine, des conditions de travail du personnel, tous les outils qui leur permettent de fonctionner (organigramme, formation, accident de travail) et surtout les comptes et résultats de la Sonitherm (charges et recettes d'exploitation courante, emprunts, crédit-bail, etc.). Je pense que sur le rapport annuel il n'y aura pas forcément beaucoup de questions mais peut-être sur d'autres problématiques ?

M. LE PRESIDENT.- Des interventions ? Monsieur Injey.

M. INJEY.- Mes chers collègues, je pense qu'il faut revenir sur l'historique car on perd complètement le fil sur ce dossier. Ce n'est pas en 1978 tel qu'il est inscrit dans les considérants que Nice a passé une concession avec la Sonitherm, la Sonitherm vient à la suite de la Société thermique de Nice Ariane pour le chauffage urbain le 22 mai 1970 et le contrat de concession concernant le chauffage urbain Nice-est date du 1^{er} juin 1973. C'est très révélateur du fait qu'aujourd'hui à la communauté urbaine, hier à la ville de Nice, on perde totalement le fil sur un certain nombre de dossiers, ce qui favorise une certaine opacité. Opacité sur ce qui est rejeté par les fumées et votre délibération 5.2 bis tente d'y répondre, on y viendra par la suite, et opacité sur les comptes.

J'ai saisi à l'époque le maire de Nice en novembre 2007 pour avoir des explications par exemple sur des factures « frais de siège et frais de structure » ; dans le dossier du délégataire pour l'année 2006 figuraient ces fameuses factures Dalkia, maison mère sous-filiale d'un grand groupe international auquel est rattachée la Sonitherm mais, sans doute par esprit de transparence, pour l'année 2008 ces factures ont disparu du contrat du délégataire. Tant sur la question de la qualité, la qualité si l'on peut dire, de ce qui est rejeté que sur la nature profonde et les comptes profonds de ce contrat de délégation de service public, il y a besoin d'y mettre véritablement notre nez.

Je m'excuse pour mes collègues qui ne sont pas de Nice, mais il faut savoir que c'est un contrat de concession qui remonte très loin dans le temps avec 24 avenants plus les annexes qui vont avec. Il faudrait s'y replonger et remettre à plat la manière dont est facturée l'eau chaude aux locataires de Côte d'Azur Habitat qui utilisent la chaleur émise par l'usine d'incinération, par la Sonitherm, puisqu'à l'époque (sauf si j'ai raté un avenant ou une annexe) le prix en 1973 était indexé au moment du premier choc pétrolier (on parle de brûlage d'ordures ménagères) était indexé sur le coût du fuel et on était sûr que cela allait à la baisse.

Il y a vraiment besoin sur ce contrat, tant sur ce qui ressort des fumées, sur les prestations réelles facturées que sur le coût facturé aux locataires de Côte d'Azur Habitat, de remettre tout à plat car ce concessionnaire, comme d'autres sur d'autres délégations de service public, « profite » d'une perte de la maîtrise de la collectivité publique sur ces questions et qu'aucun d'entre nous, sauf erreur de ma part, ne siégeait au conseil municipal de Nice en 1978, encore moins en 1973, et qu'il y a vraiment une perte collective de la mémoire et des dossiers.

Sur la 5.2 bis, on va avoir recours à une société indépendante pour mesurer le suivi et la surveillance de l'unité de valorisation énergétique ; le problème n'est pas le recours à une société extérieure mais l'indépendance sur la question des déchets ou même sur la question de l'eau qui est une question plus qu'épineuse, on le sait tous ici, mais c'est pour que la communauté urbaine aujourd'hui puisse avoir une certaine connaissance et maîtrise de ces dossiers et une connaissance et une maîtrise qui lui soit propre sans avoir besoin d'avoir recours à un organisme extérieur. C'est une question de fond qui ne touche pas que la Sonitherm car aujourd'hui, par nous-mêmes, on en est incapable. Je mets

au défi, je pense qu'il n'y a pas cinq élus qui sont en connaissance de la réalité de ce dossier de la Sonitherm et je ne vous fais pas l'offense de vous parler du dossier du contrat de l'eau qui remonte à 1960. Il y a urgence de remettre les contrats à plat et de nous doter d'une capacité d'analyse et de connaissance de ces dossiers mais pas que technique.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Leonelli.

M. LEONELLI.- Monsieur Injey, vous venez de faire un historique qui est en fait une caricature de l'historique parce que vous avez essentiellement parlé de ce qui n'incombait pas à ceux qui aujourd'hui exercent les fonctions à Nice Côte d'Azur. Je serais tenté de dire que juridiquement ce n'est même pas une délégation de service public ; on ne sait pas ce que c'est, si c'est une délégation de service public ou un affermage, c'est assez compliqué mais, quoi qu'il en soit, aujourd'hui à l'initiative du Président nous avons découvert un dossier qui est pour le moins surprenant effectivement.

Je vous rappelle, et c'est cet historique qu'il faudrait faire, qu'avant nous n'étions pas en responsabilité ; l'année dernière, en juin 2008 nous assistons à notre première CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) et c'est là où nous découvrons un certain nombre de dysfonctionnements —je dis bien des dysfonctionnements— qui concernaient un rapport de 2006. Il est évident qu'aussitôt, surtout quand on a ressenti l'inquiétude des associations des riverains et que la confiance de ces riverains mais également des services de l'Etat étaient entamés, à la demande du président de Nice Côte d'Azur, nous avons fait en sorte de vite prendre en main la question qui concernait la santé publique. Ensuite, l'on a regardé de plus près la structure juridique du fonctionnement de la Sonitherm et là, effectivement, vous aurez tout à l'heure le loisir de voir de quelle manière on va mettre à plat cette délégation de service public car, je le rappelle, une délégation de service public ne doit jamais être en défaveur de la collectivité, que ce soit en termes économiques ou en termes de service public. Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres collectivités.

Il est de notre devoir et de notre responsabilité de remettre à plat et de veiller que cette délégation ne pénalise pas la collectivité ni surtout nos concitoyens. Sur l'historique malheureusement, je vous réponds qu'aujourd'hui vous avez une nouvelle équipe qui prend cela très au sérieux et en main et d'ailleurs notre quotidien local s'est fait l'écho en rapportant quelques propos d'élus qui n'ont pas baissé le ton mais au contraire, si je reprends le titre, haussé le ton et donc nous allons tout à fait dans le sens que vous préconisez ; simplement, aujourd'hui, vous avez des interlocuteurs qui vous disent : « On s'en occupe ».

M. INJEY.- La 5.2 bis ne porte que sur un programme de suivi, de surveillance et d'analyse des rejets indépendant de celui de l'exploitant, elle ne porte pas sur un réexamen profond du contrat de concession et en particulier de la facturation de l'eau chaude aux locataires. Cet aspect-là est évacué.

M. LEONELLI.- Pour l'eau chaude, Monsieur Injey, tout ce qui concerne le prix de chauffage est indexé sur le prix du gaz, vous devriez le savoir ; si le prix du gaz ne bouge pas le prix de l'eau ne bouge pas non plus. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui rendez-nous acte quand même que l'on s'y intéresse, qu'une délégation de service public ne se déménage pas comme cela, c'est compliqué, les services juridiques y ont déjà travaillé hier soir et ce matin très tôt et je voudrais les remercier, car c'est une affaire que l'on suit de très près, mais il ne s'agit pas de commencer à affoler et faire des procès d'intention. Il faut être très prudent quand on parle de ce type de document mais, soyez rassuré, c'est la volonté du président qui est affichée et qui m'a confié cette feuille de route. La preuve, c'est qu'aujourd'hui vous avez deux nouvelles délibérations sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie Pierre-Paul Leonelli. Monsieur Injey, globalement au-delà des prestations et des services que nous avons à apporter et surtout à valoriser, tout ce que nous avons à valoriser en matière énergétique, sachez que ma détermination est bien de faire du développement durable l'axe fort de nos politiques de manière transversale. On hérite d'un dossier et je dois dire, quand j'ai été élu président du Conseil général en 2003, que j'ai été chargé de réfléchir au schéma départemental des déchets, que la loi de décentralisation transférait compétence du préfet au président du département, j'ai décidé à l'époque de mettre un terme à l'incinération dans le département à l'horizon 2018 et que nous nous mettions en quête de trouver des solutions (tri sélectif, compostage et recherche de sites d'enfouissement technique qui répondent aux normes actuelles). Aujourd'hui, certaines choses sont très performantes dans ce domaine ; ce n'est pas sans poser certaines difficultés mais c'est possible, c'est jouable.

Il y a même des communes du haut pays... Là aussi, quand vous voyez la commune de Saint-Léger ou de Malaussène qui, si nous étions obligés de mettre un terme à l'incinération aujourd'hui, vous disent : « Nous mettons à votre disposition x hectares pour faire un centre d'enfouissement technique » vous allez leur dire : « On ne vous veut pas dans la communauté urbaine de Nice ? » C'est un bon raisonnement ! Ce serait amusant de voir les Niçois obligés d'envoyer vers Saint-Léger ou vers Malaussène leurs déchets pour pouvoir les faire traiter et de considérer que le haut pays n'a rien à voir avec Nice ! Et pourtant en 2003, quand on a décidé avec mes amis conseillers généraux de mettre un terme à l'incinération, c'est vers cela qu'on s'acheminait et rien ne dit d'ailleurs que cela ne fera pas partie des solutions complémentaires que nous utiliserons. Avec le train des Pignes par exemple dans un sens comme dans l'autre, tant pour ceux du haut pays qui auront à acheminer le transport de leurs ordures ménagères vers l'Ariane ou nous qui pourrions avoir besoin un jour de les acheminer plus haut pour les diriger vers des centres d'enfouissement technique, ou encore le dossier qui est en cours sur ce qui est encore la communauté de communes des Coteaux d'Azur avec le centre de tri où forcément il doit y avoir une mise en réseau sur le tri, etc., quand la logique globale est d'utiliser la route pour acheminer tout cela, plus on aura un réseau de transports, plus on le valorisera et mieux ce sera.

J'entends d'ailleurs, je le dis clairement, m'attaquer lourdement aux méthodes des cimenteries et de la SNCF des Vallées du Paillon car on n'a pas fait la Pénétrante du Paillon pour encombrer nos routes avec leurs poids lourds qui transportent du ciment, etc., là où il y a un train et où je pense qu'il y a une exigence à avoir et où nous avons un combat en commun à mener pour valoriser les transports des cimentiers, que ce ne soient pas les routes sur lesquelles les contribuables des Alpes-Maritimes ont mis de l'argent pour avoir une circulation plus fluide et un confort plus grand qui soient une source d'émission de CO² supplémentaire de tous ces transports dont nous ne voulons pas !

Nous avons une réflexion globale à avoir et c'est pour cela que, quand vous avez un débat un peu dogmatique et idéologique sur : où est la limite, si on accepte ou pas... Vous voyez bien qu'on est tous pareils, je suis désolé mais un citoyen mérite la même équité, la même justice, le même regard. Quand des maires de petits villages ont le courage de dire : « On met à votre disposition notre territoire pour régler le problème d'un bassin de 600 000 habitants », franchement vous allez leur dire : « Restez où vous êtes, on ne vous veut pas » ? Ce n'est pas très gentil.

Aujourd'hui, les choses sont simples : on hérite d'un dossier et on a vu des choses pas très bien, pas très nettes qui ne me plaisent pas. On a changé d'optique pourquoi ? Pourquoi maintenant refait-on du brûlage quelque chose qui redevient d'actualité ? Parce qu'à partir du moment où Bruxelles a fixé des normes et garanti aux collectivités locales qu'en termes d'émissions, si on respecte ces normes, on est dans les clous, c'est pour Antibes par exemple, pour Nice et pour notre périmètre notamment avec la fermeture de la Glacière, la solution qui apporte la garantie la plus équilibrée pour le traitement et pour la protection de la santé publique.

D'ailleurs la première chose que j'ai faite —et je vais passer la parole dans quelques instants à notre vice-présidente en charge du développement durable, Véronique Paquis— au nom de la communauté urbaine et de la ville de Nice l'année dernière, la première précaution que j'ai prise quand on a commencé à émettre des inquiétudes que je partageais, c'est la commande d'une étude épidémiologique au CHU. Il se trouve qu'on a eu le compte rendu il n'y a pas longtemps. Véronique Paquis va en parler puisqu'il y a eu une polémique soulevée encore ces derniers jours par une association.

Le résultat de cette étude aurait pu m'inquiéter et, si elle avait révélé des choses inquiétantes, je vous aurais proposé de prendre des mesures sanitaires de plusieurs ordres mais je les aurais demandées à l'Etat car c'est de sa compétence et de sa responsabilité et pas de la nôtre : s'il y a atteinte à la santé publique c'est à l'Etat de prendre ces décisions, ce n'est pas à nous, c'est à l'Etat de dire : « J'évacue l'Ariane, j'évacue Saint-André, je veux maintenir en activité une station de brûlage ou alors je vous donne l'injonction de fermer la station d'incinération et de transporter vos déchets, d'aller les faire traiter dans les Bouches-du-Rhône ». C'est la responsabilité de l'Etat, ce n'est pas la nôtre mais

j'ai demandé au préfet de prendre les dispositions nécessaires : « Monsieur le Préfet, ou il y a un risque, ou il n'y a pas de risque ».

Cela me rappelle une vieille histoire ; c'était en 1989 ou 1990 au moment de Tchernobyl, on a dit : « Il y a plein de becquerels qui sont tombés dans le Mercantour, au col de Salèse, etc., tout le monde va avoir le cancer de la thyroïde » et il y avait une certaine madame Rivasi qui tous les 1^{er} mai nous faisait une formidable conférence de presse pour ruiner l'hôtellerie de montagne des Alpes-Maritimes en disant : « Surtout, n'allez pas dans le Mercantour, cela va être terrible pour vous, vous allez tous mourir du cancer » et tous les hôteliers me disaient : « En une semaine, on a eu 80 % d'annulation de nos réservations pour l'été ». Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai été à l'Assemblée Nationale, j'ai interrogé —parce que franchement je ne voulais pas me retrouver comme d'autres vingt ans plus tard impliqués dans une affaire de sang contaminé ou autre—, j'ai interrogé la ministre de la Santé de l'époque, madame Martine Aubry (Changer d'Ere...), je l'ai interrogée puis je lui ai dit : « Vous êtes ministre de la Santé, c'est de votre responsabilité : soit les 63 communes périphériques du parc du Mercantour ont leurs populations qui vont toutes se retrouver au centre Antoine Lacassagne dans les années qui viennent conformément à ce qu'indiquent madame Rivasi et la CRIIRAD, elle qui est une grande scientifique et qui sait tout sur tout, auquel cas je vous demande d'évacuer tous les villages de ma circonscription parce que c'est votre responsabilité sanitaire, soit vous dites au nom de l'Etat parce que c'est votre responsabilité qu'on peut vivre tous les jours là-bas et qu'on y respire de l'air pur, qu'on peut continuer à manger la tomme de vache de la Vésubie et de la Tinée, à cultiver en bocaux l'huile, nos sanguins et à faire notre cueillette, à cultiver nos tomates et nos patates dans le jardin, à manger l'agneau du Mercantour sans aucun danger, mais c'est à vous de le dire et de prendre vos rêves et j'exige de votre part de le dire. » Madame Aubry m'a dit : « Vous pouvez dire à tous ceux qui fréquentent ces lieux qu'ils peuvent faire des galipettes tant qu'ils veulent au col de Salèse 365 jours par an et 24/24 heures en se roulant sur les plaques soi-disant identifiées comme ayant été touchées par Tchernobyl, ils n'ont pas une chance sur 10 000 d'être atteints de quoi que ce soit ». Madame Rivasi, boom, tuée par Martine Aubry ! C'est encore une affaire de dames, peut-être, mais en tout cas au Journal Officiel de la République, le ministre de la Santé de l'époque a pris ses responsabilités ce qui fait qu'un jour, au bout de 30 ans, si une étude épidémiologique démontre que sur 30 ans il y aura eu plus sur ce territoire qu'ailleurs des conséquences, celle qui se retrouverait en Haute Cour de Justice serait Martine Aubry et pas moi.

J'ai veillé que ce soit le responsable de l'Etat et l'on est dans le même cadre : on est sur un sujet où il appartient au responsable de l'Etat de prendre ses responsabilités s'il y a le moindre risque épidémiologique. Pour l'interpeller, j'ai souhaité avoir moi-même des éléments d'appréciation aussi, avant d'aller plus loin, je vais demander à madame Paquis de vous lire les résultats qui viennent de nous être communiqués de l'étude que nous avons commandée au CHU il y a un environ un an de cela quand nous avons pris nos responsabilités et nos fonctions ici. Madame Paquis.

Mme PAQUIS.- Monsieur le Président, vous avez demandé une enquête qui a été diligentée par le professeur Daniel Benchimol, doyen de la faculté de médecine, enquête réalisée par le département de santé publique du CHU de Nice qui, par rapport aux interventions extérieures, je vous rassure, ne disparaîtra pas avec la fermeture de l'hôpital Saint-Roch : c'est donc le département de santé publique, la faculté de médecine, à l'aide d'une base de données et d'un groupe très important qui regroupe les anatomopathologistes qui travaillent en complémentarité parfaite entre l'hôpital public, le CHU et les centres privés. Ce groupe permet de recenser l'ensemble des cancers diagnostiqués dans le département puisque ce sont justement les anatomopathologistes qui sont au premier plan pour faire le diagnostic de cancer à partir de l'analyse d'une tumeur.

Les résultats de cette étude ont porté principalement sur le nombre de cancers par rapport aux populations qui étaient proches de l'usine d'incinération dans la mesure où l'on sait que parmi les pollutions émises par ces usines on a les métaux lourds, la dioxine, et quand ces taux d'exposition sont très forts cela peut provoquer des cancers, notamment des cancers du foie, du système lymphoïde ou des cancers du sein chez la femme. Tous les cancers ont été recensés entre 2005 et 2007 grâce à ce travail et à cette base de données, à la fois en termes de nombre de cancers et en termes d'incidences de nouveaux cancers, et il apparaît clairement qu'il n'y a aucune différence entre les chiffres qui concernent les populations qui habitent à proximité d'usine d'incinération et la population qui habite l'ensemble du département. Par ailleurs, il a été clairement montré que l'incinérateur de Nice est aux normes, respecte les émissions recommandées au niveau européen, et dans de telles conditions aucun cas n'est démontré ni publié de risque sur la santé des populations. C'est une étude ponctuelle qu'il va falloir poursuivre.

M. LE PRESIDENT.- Madame Paquis, je vous remercie. C'est donc plutôt rassurant, cela nous indique qu'il vaut mieux plutôt habiter autour de l'usine de l'Ariane que plus loin !

Même si cela ne concerne pas plus particulièrement ce débat, mais cela touche un autre débat que nous avons eu tout à l'heure sur les transports, pourriez-vous m'indiquer les conclusions de cette étude en termes de comparatif avec les CO² ?

Je me rappelle d'une conclusion sur la fin de l'étude où il est indiqué qu'il y a beaucoup plus de risques de maladie sur la population de notre communauté urbaine à cause des émissions de CO² qu'à cause des émissions de l'usine de l'Ariane. Je voudrais que cela prêche à réfléchir à celles et ceux qui s'opposent à la politique que je veux engager sur la réduction de la circulation automobile au bénéfice des transports en commun en site propre.

Je veux vous faire part également de ce courrier que m'a adressé le 22 juin 2009 le préfet des Alpes-Maritimes, sans vous lire la totalité du courrier : *« J'insiste sur le fait que les valeurs numériques révélées ne sont pas probantes au regard*

des normes résultant de la réglementation applicable en l'espèce. Depuis la modernisation appliquée en 2005 aux installations de l'usine d'incinération de l'Ariane, les mesures de dioxine effectuées au sommet des cheminées de l'usine ont toutes constaté le respect de la valeur maximale prescrite par la réglementation de la concentration en dioxine par mètre cube de gaz rejeté ». C'es signé par le préfet des Alpes-Maritimes, Francis Lamy, qui a la responsabilité, et pas nous, sur le sujet. S'il y a quelque part une inquiétude et un doute sur tout cela, c'est donc vers le préfet qu'il faudra que vous vous tourniez.

Ceci étant, parce que je suis extrêmement prudent et que je veux jouer vis-à-vis de nos administrés la carte de la transparence la plus totale et que je ne peux pas admettre que nous ait été apportée la démonstration que les données communiquées par les capteurs de la Sonitherm n'aient pas communiqué les chiffres de la réalité de ce qui se passait, j'ai souhaité que soient rapportés deux rapports de plus à notre ordre du jour d'aujourd'hui, sachant que j'ai bien l'intention de publier sur le site de Nice Côte d'Azur toutes les semaines les résultats des données, mais des vraies données, et que pour cela on se donne les moyens nécessaires pour que la transparence la plus totale soit garantie à l'ensemble de nos administrés.

Je laisse le soin à Pierre-Paul Leonelli de vous les présenter.

M. LEONELLI.- Je voudrais simplement ajouter à ce qu'a dit ma collègue Véronique Paquis qu'à la dernière CLIS (commission locale d'information et de surveillance) nous avons décidé de faire en sorte que le comité de surveillance soit associé au travail initié par le professeur Benchimol. Cette demande avait été non seulement formulée par Nice Côte d'Azur à la dernière CLIS en 2008 mais aussi par le Conseil général à l'époque où Christian Estrosi en était le président. Il y aura un suivi concernant la santé publique sur le secteur de L'Abadie, de la Lauvette, de l'Ariane, de la Trinité et de Saint-André.

Je vous présente la délibération 5.2 bis qui va dans le sens qui vient d'être présenté par le président.

5.2 bis. Contrat de concession de chauffage urbain Nice est – Mise en place d'un programme communautaire de suivi et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique de l'Ariane.

M. LEONELLI.- En clair, cela veut dire qu'aujourd'hui l'étude est commandée et payée par la Sonitherm. Le président de Nice Côte d'Azur souhaite que l'on mette en place notre propre commande sur la possibilité d'évaluer et de pouvoir aussi communiquer en toute transparence les émissions de cheminées de l'usine. Pour cela, je vous demande :

- d'approuver la mise en place par Nice Côte d'Azur d'un programme de suivi et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique dont les résultats, et c'est important, seront régulièrement portés à la connaissance des élus communautaires et du public,

- d'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la réalisation de ce programme de suivi et de surveillance de l'unité de valorisation énergétique. Cet appel d'offres débouchera sur la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an ; sur chaque période annuelle, le montant du marché pourra varier entre un minimum de 75 000 € H.T et un maximum de 150 000 € H.T.

- Enfin, d'autoriser monsieur le président ou l'un des vice-présidents délégués de signature à signer le marché, à intervenir ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Il faut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération n° 5.2 bis, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5.2 ter. Autorisation donnée au président de Nice Côte d'Azur d'ester en justice à l'encontre de la Sonitherm.

M. LEONELLI.- Toujours dans le même sens, il s'agit d'autoriser le président de Nice Côte d'Azur d'ester en justice à l'encontre de la Sonitherm.

M. LE PRESIDENT.- Il est clair sur ce sujet qu'à partir du moment où il nous a été indiqué que la Sonitherm n'avait pas révélé des données exactes, je souhaitais que nous n'en restions pas là car on ne peut pas faire confiance à notre délégué de service public dès lors qu'il nous communique des éléments qui ne sont pas la réalité que nous sommes en droit d'attendre de sa part. Je ne transigerai jamais dans ce domaine. A partir du moment où l'on a rendu public, que nous avons appelé tout un chacun, après ce sera à la justice d'apprécier mais je veux savoir pourquoi, quand, comment et qui était au courant et qui ne l'était pas. Je veux tout savoir.

Je mets un système parallèle indépendant au système qui est le leur et je veux savoir pourquoi on ne nous a pas communiqué les vrais chiffres, c'est simple.

La délibération n°5.2 ter, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5.3 Répartition entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice du coût de l'eau brute utilisée par les services techniques – Protocole.

M. LEONELLI.- Aujourd'hui, on propose de répartir entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur le coût de l'usage de l'eau brute utilisée pour le lavage des voies et l'arrosage des espaces verts. Si on vous propose cette délibération, c'est parce que le transfert de compétence voirie est intervenu entre la Ville et Nice Côte d'Azur et il convient que la facture correspondant au coût d'usage de l'eau brute soit répartie en fonction des usages entre les deux collectivités. Je vous fais grâce du calcul, simplement compte tenu de l'activité des services encore municipaux avant la date du transfert et à la charge de Nice Côte d'Azur, pour information le coût d'un mètre cube d'eau potable est de 3,16 € alors que le mètre cube d'eau brute coûte 0,16 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- C'est adopté. Je vous remercie.

Je passe la parole à Alain Philip pour le rapport 0.5.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
VICE-PRESIDENT**

0.5 Approbation du montant de la caution applicable aux usagers des vélos en libre-service.

M. PHILIP.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de l'approbation du montant de la caution applicable aux usagers des vélos en libre-service. On est bien dans la logique de la politique de déplacement qui est mise en place en alternative aux véhicules individuels ; vous le savez, les vélos bleus vont être mis en place dans la première tranche à partir du 10 juillet prochain. Nous avons pris une délibération en date du 30 janvier pour fixer les droits d'accès aux vélos en libre-service mais cette délibération ne prévoyait pas le montant de la caution à verser en cas de non-restitution des vélos au-delà d'une utilisation de 24 heures. La délibération propose d'instaurer cette caution et de fixer son montant à 150 € TTC à compter du 1^{er} juillet 2009.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

M. ALLEMAND.- C'est une question. Tout à l'air de se mettre en place comme il faut, la franchise on va la voter c'est normal. La question que je pose est un peu annexe mais elle me préoccupe beaucoup : je voudrais savoir sur quelle base vous avez raisonné pour les implantations des stations en ville ? La première tranche c'est le cœur de ville, d'accord, mais on a l'impression que c'est un standard pour les tranches ; or ce qui m'étonne c'est de trouver si peu de vélos bleus à proximité des lycées où je pense que potentiellement on a les véritables usagers des vélos bleus. Je ne sais plus si c'est à Calmette ou Masséna où il doit y avoir une vingtaine de postes ; je trouve cela un peu particulier aussi je voudrais savoir comment vous voyez la suite parce que là, nous sommes au cœur de la première tranche ?

M. PHILIP.- Oui, tout à fait. Deux éléments de réponse, si vous permettez, Monsieur le Président. Le premier, c'est qu'il y a eu une évaluation au regard de l'utilisation qui était faite de ce dispositif dans les autres villes. Vous le savez, un certain nombre d'autres territoires ont mis en place ce dispositif, on a donc quelques retours de données sur le type d'usagers qui utilisent ces vélos en libre-service. Il se trouve que par rapport aux écoles d'enseignement il n'y a pas une utilisation supérieure aux usagers courants.

Le second élément, comme vous le soulignez très justement, c'est que nous sommes dans une première tranche ; aujourd'hui, les installations ont été faites dans le cadre d'une lisibilité des stations maximale, d'une accessibilité maximale avec une répartition que l'on a essayé de rendre la plus équilibrée sur les secteurs concernés.

Les deux prochaines tranches répartiront le reste des stations sur le reste du territoire de la ville de Nice mais, comme on est dans une première tranche, rien n'est irréversible et à l'usage, c'est ce qu'ont fait les autres villes également, on pourra adapter de nouvelles stations si jamais il y en avait besoin.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le premier vice-président.

M. NEGRE.- Dans ce dossier, le lycée Renoir avait fait une étude chez les BTS et au niveau du lycée afin de connaître ceux qui seraient éventuellement intéressés par le vélo et l'on a une sorte de rejet à cet âge car, à cet âge-là, ce qui est tendance c'est le deux-roues motorisé et le vélo fait ringard, fait gosse. On a cette tranche d'âge qui, a priori, paraît beaucoup moins ouverte vers le vélo que les plus jeunes ou après.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix ce rapport 0.5 : opposition ? Abstention ? Il est adopté.

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pourriez-vous nous présenter les rapports 9.1, 9.2, 9.3, 3.4 jusqu'au 9.9 ?

M. PHILIP.- Oui, Monsieur le Président.

9.1 Commune de Nice – Elaboration du plan local d'urbanisme – Débat sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable.

M. PHILIP.- Le dossier 9.1 ne fait pas l'objet d'une délibération, nous avons déjà eu ce type de débat dans notre assemblée, elle porte sur le débat qui doit être mis conformément au texte du code de l'urbanisme qui concerne le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de la ville de Nice.

Je précise qu'une réunion de concertation publique, conformément à la délibération qui avait été prise, s'est déroulée le 19 février 2009 au MAMAC devant plus de 350 personnes, présidée par le maire de Nice ; une exposition publique s'est déroulée du 16 février au 14 mars 2009 et enfin, comme le prévoit la loi, nous avons eu un débat au conseil municipal sur ce projet d'aménagement et de développement durable le 3 avril 2009, étant entendu qu'aujourd'hui, là aussi conformément à la loi, on passe le débat en conseil communautaire.

Je rappelle simplement quatre objectifs majeurs de ce projet d'aménagement et de développement durable :

- le premier concerne la préservation et la valorisation des paysages et de l'environnement exceptionnel de la ville.
- Deuxièmement, c'est la notion de la production de logements et de vivre ensemble, c'est la politique de proximité voulue par le député-maire.
- Le troisième thème a trait à la circulation et aux déplacements avec toute la politique notamment de développement des transports en commun en site propre et des modes doux alternatifs à la voiture individuelle.
- Enfin, l'affirmation et la vocation de métropole internationale de Nice avec en son sein à la fois la politique en termes économiques, de tourisme en termes d'attractivité et d'universités.

Voilà les éléments. Si vous le souhaitez, on peut rentrer dans le détail, vous avez eu le dossier, mais simplement pour dire que ce projet traduit les objectifs qui sont fixés par les lois, fixés par les orientations données par le maire de Nice et on vise à renforcer les grands équilibres du territoire en cohérence avec les politiques d'aménagement que chaque adjoint a en charge, que ce soit le logement, les transports, les déplacements, l'action sociale, l'action scolaire mais aussi en cohérence bien sûr avec la politique communautaire, avec la politique départementale, régionale et nationale. Le débat est lancé.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Si l'on peut passer tous les dossiers d'abord ?

9.2 Commune de Colomars – Révision simplifiée du plan d'occupation des sols – Station d'épuration des Vallières-Cantaréo – Bilan de la concertation - Approbation.

M. PHILIP.- Il s'agit de tirer le bilan de la concertation et d'approuver en sachant que cette révision a bien sûr fait l'objet d'une enquête publique, d'un rapport favorable du commissaire enquêteur, les observations ayant été prises en compte.

9.3 Commune de Falicon - Modification du plan d'occupation des sols - Approbation.

M. PHILIP.- Il s'agit de la modification n°2 du plan d'occupation des sols pour permettre à la commune qui connaît un fort accroissement de sa population d'adapter son document d'urbanisme pour créer des équipements publics.

9.4 Commune de Saint-Laurent-du-Var - Modification du plan d'occupation des sols partiel approuvé le 30 août 1989 – Secteur des Galinières - Approbation.

M. PHILIP.- Il s'agit d'approuver cette modification pour le confortement d'une zone à vocation d'équipements hospitaliers et para-hospitaliers, sanitaires et sociaux.

9.5 Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat - Modification n°4 du plan d'occupation des sols - Approbation.

M. PHILIP.- Ce sont des adaptations mineures d'emplacements réservés sur le document d'urbanisme.

9.6 Commune de Saint-Martin-du-Var – Prescription d'une révision simplifiée pour la création d'un emplacement réservé devant permettre la réalisation d'une piste de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

9.7 Commune de Saint-Martin-du-Var – Prescription d'une révision simplifiée pour l'extension modérée des zones constructibles de la commune.

M. PHILIP.- Je précise que la commune a élaboré un plan local d'urbanisme et il s'agit d'adaptations mineures en cohérence avec l'existant et ces évolutions ne remettent pas en cause et sont cohérentes avec le projet d'aménagement du développement durable approuvé dans le cadre du document d'urbanisme.

9.8 Délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement passage Meyerbeer – Fin de la procédure.

M. PHILIP.- Il s'agit de mettre fin à la procédure. Je ne vais pas revenir sur l'historique du projet, vous l'avez dans la délibération. C'est une longue histoire qui est lancée depuis 2004 avec une délégation de service public ; il se trouve que sur le dernier appel d'offres qui a été lancé pour trouver un délégataire de service public nous n'avons eu qu'une réponse incomplète, il est donc proposé de rejeter la réponse qui a été faite, conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres et de revoir un cahier des charges qui devrait nous permettre d'avoir la prochaine fois une réponse ou des réponses fructueuses.

9.9 Convention multipartenariale pour une vision partagée des gares niçoises et pour le réaménagement du quartier de la gare Thiers.

M. PHILIP.- On est dans la continuité du protocole évoqué ce matin notamment avec la Région ; c'est une des parties qui peut rentrer dans le cadre du protocole. Vous connaissez l'importance de ces trois gares (Saint-Augustin, Saint-Roch et Thiers) sur la ville, à la fois dans le rôle d'intermodalité qu'elles vont pouvoir jouer mais aussi de valorisation urbaine. Il s'agit de passer une convention multipartenariale dans laquelle on retrouve la communauté urbaine, la Ville, le conseil Régional et la SNCF pour mettre en place les dispositifs et les études qui vont conduire à des propositions d'aménagement sur le secteur.

Je précise qu'il s'agit d'une avancée importante dans laquelle l'ensemble des collectivités territoriales à l'initiative du député-maire de Nice sont enfin entrées dans une discussion avec un calendrier fixé pour avoir des réponses sur des sites où il y a eu, je le sais, de longues tentatives mais où l'on n'a jamais pu déboucher. Le président de la SNCF, monsieur Pépy, est venu en réponse à l'invitation du député-maire il y a quelques mois sur le site et cette convention est l'aboutissement de cette visite.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ensemble des dossiers que j'avais à vous présenter.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'intervenir sur le débat concernant la délibération 9.1 qui concerne le plan d'aménagement et développement durable de la ville de Nice qui est important à double titre, d'abord parce c'est la ville la plus importante de la communauté urbaine mais aussi parce qu'elle concerne une partie d'Eco-Vallée, c'est-à-dire la rive gauche de la basse vallée du Var qui fait partie de l'ensemble d'Eco-Vallée.

A la lecture de ce document, je l'ai déjà dit lors du débat en conseil municipal, ce qui m'a paru être un élément préoccupant c'est justement votre préoccupation qui est une insistance très forte sur la question de la densité urbaine qui revient à plusieurs reprises dans votre document. Dès la page 3, vous dites que la notion de densité est au cœur des enjeux urbains, vous poursuivez pages 24, 67 sur cette thématique en disant que la notion de densité est au cœur des enjeux urbains, que les nouveaux projets iront vers un choix de densité plus élevée et de forme urbaine plus compacte, etc.

Il y a également des considérations sur, là aussi, le renforcement de la densité de manière incitative ; ainsi page 35 vous parlez de « densité incitative » et vous évoquez par exemple le fait que si l'on fait des logements sociaux on peut augmenter de 50 % la densité, etc., ce qui à la fois apparaît comme une bonne mesure dans le sens où l'on favorise la construction de logements sociaux mais, en même temps, je crains que ce ne soit pas un alibi pour justifier des densités plus importantes.

Un autre élément de cette préoccupation qui court tout au long de votre document m'interpelle un peu dans la mesure où le discours officiel est extrêmement positif avec des intentions très fortes en matière de développement durable, elles sont rituellement répétées et déclamées à chaque occasion, pourtant quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que s'il est vrai que sur l'ensemble des 10 000 hectares de la plaine du Var seuls 450 hectares seraient urbanisables, soit 4,5 % de ce territoire, quand on le traduit en équivalent SHON on aboutit à des chiffres plus conséquents. Si on applique tout simplement le COS de 1 (qui était le COS initial de Nice Méridia car il est passé à 1,5) on aboutit à une potentialité qui s'élève à 4,5 millions de mètres carrés de SHON qui seraient constructibles dans cet espace, ce qui commence à être important.

Surtout, si on fait l'évaluation de ce que pourraient être en termes financiers les potentialités de commercialisation dans ce secteur et si l'on prend pour ordre de grandeur 3 000 €/m², ce qui est peu à l'heure actuelle mais le marché étant en difficulté gardons cette évaluation, on arrive à une potentialité de construction qui s'élèverait à 13,5 milliards d'euros sur ce petit espace ; si on fait le calcul avec un COS de 1,5 on aboutit à plus de 20 milliards de potentialité financière sur ce secteur. On voit là les enjeux et les intérêts extrêmement importants qui vont se manifester.

C'est la raison pour laquelle, au-delà des discours sur l'Eco-Vallée, j'aimerais avoir des assurances sur la question de la densité concernant ce document.

Une autre question que j'ai eu l'occasion de poser mais, là aussi, j'insiste sur l'articulation en particulier dans l'espace qui concerne la plaine du Var, la rive gauche où nous sommes dans le secteur à la fois réglementé par un document de l'Etat qui est la DTA, ensuite il y a l'intervention (puisqu'il existe) de l'établissement public d'aménagement d'Eco-Vallée qui relève aussi de l'Etat : quelle va être l'articulation avec les documents d'urbanisme que nous allons

élaborer, le PLU de la ville de Nice et ensuite le schéma de cohérence territoriale ? Bien sûr, on me dit que tout cela doit s'articuler mais comme les choses ne se font pas dans une chronologie harmonieuse, j'aimerais avoir des assurances sur la façon dont vont s'articuler les exigences des textes réglementaires de la DTA, les possibilités d'intervention de l'établissement public d'Eco-Vallée qui a de fortes prérogatives en matière d'aménagement et d'urbanisme et ensuite les documents que doivent élaborer à la fois la communauté urbaine et les collectivités.

Au bout du compte, la préoccupation qui court tout au long du document sur la densité renforce mon inquiétude et j'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet, mais je pense que tout au long de l'élaboration du PLU lui-même, puisque nous n'en sommes qu'aux intentions, nous aurons l'occasion de préciser cela ; néanmoins, si vous avez déjà de possibles réponses je vous en remercie d'avance.

M. le PRESIDENT.- D'autres questions ? Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Président, j'ai relu ce document deux mois après et je dois dire que c'est un document extrêmement intéressant. Il y a énormément de matière à réflexion pour préparer le document final. La situation est difficile, c'est un héritage, un lourd héritage puisque depuis l'après-guerre il y a eu une succession d'erreurs urbaines qui ont été vraiment difficiles avec les cités faites en périphérie, l'urbanisation intensive du littoral qui a conduit certains aspects de la commune à être totalement défigurés, tout cela mérite une très grande attention et je vais résumer —pour ne pas refaire l'intervention du conseil municipal— les quelques points qui m'apparaissent fondamentaux.

Le premier point concerne les coulées vertes, les trames vertes et la question de la densification sur laquelle Paul Cuturello vient d'intervenir : on ne peut pas à la fois être contre le mitage et contre la densification parce qu'il faut bien mettre les gens quelque part. Il faut donc travailler sur la densification mais on ne peut pas faire n'importe quoi en son nom. Il y a un juste équilibre à trouver et celui-ci, de mon point de vue, n'est pas forcément trouvé dans la manière dont les choses sont faites actuellement pour deux raisons : premièrement, se pose la question des coulées vertes et une question que vous liez intimement à cela c'est la préservation de l'identité des quartiers ; or le bâti niçois est une succession de périodes architecturales dont une période est très caractéristique, notamment sur les quartiers est où l'on voit bien cette densification s'opérer actuellement, où l'on est souvent dans du R+2 mais un R+2 qui est un véritable caché car ce sont les vieilles maisons niçoises avec les persiennes telles que nous les connaissons. Ce document très clairement affirme la volonté de défendre cette identité de quartier, or la question peut s'avérer contradictoire à certains moments notamment dans ce secteur puisqu'on voit bien ce qui se passe : dès qu'une petite maisonnette ou un petit immeuble est vendu, automatiquement ce sont les promoteurs qui s'en saisissent et qui font du R+6 et pas du tout, en tout cas pas souvent dans l'esprit initial.

Le deuxième problème, c'est le logement en général. Vous avez donné un objectif précis : la création de 10 000 logements dont 5 000 logements sociaux ; la question complémentaire que je pose, c'est quel type de logements sociaux comptabilisez-vous dans ces 5 000 ? S'agit-il de « logements sociaux publics » dont la construction est confiée à des bailleurs ou intégrez-vous dans ce calcul — c'est important notamment par rapport à certaines annonces qui ont été faites — ce que sous-tend ce document, c'est-à-dire que vous prendriez l'option d'imposer à des promoteurs privés dès l'instant où l'immeuble construit dépasse un certain nombre de logements de leur imposer de construire un volume de logements supplémentaires qui seraient des logements sociaux à hauteur de 20 % ? Par exemple, un promoteur qui construit 50 logements en fait 50 à marché libre, 60 en tout dont 10 en logements sociaux. Vous imaginez bien que je ne suis pas contre cette optique, cela se fait dans d'autres villes comme Paris, c'est une manière de rattraper notre retard qui est immense, mais ces logements sont-ils intégrés dans votre raisonnement sur les 5 000 logements sociaux totaux parce qu'à ce moment-là je veux savoir la part qui reste au public ?

Paul Cuturello faisait allusion à l'instant à la loi d'engagement national sur le logement pour majorer le COS de 50 % quand il y a des logements sociaux ; 50 %, cela fait beaucoup mais ce qui m'inquiète surtout, même si je comprends bien les difficultés auxquelles vous êtes confrontés, c'est que vous vous serviez du COS comme d'une variable d'ajustement des différentes problématiques qui nous sont posées et de manière importante. Les logements sociaux, avec le COS de 50 % on en construit et puis derrière, plus loin dans le document, la même question est posée pour des bâtiments HQE, voire très haute qualité environnementale, pour les bâtiments à énergie 0 vous dites à juste titre : *« Quand les constructeurs rempliront ces critères cela va entraîner des surcoûts et donc pour compenser ceux-ci, on va majorer le COS de 20 % »*. On ne va pas pouvoir tout régler par des majorations de COS et là aussi la question se pose : si on fait du logement social en HQE que fait-on ? C'est 50 % plus 20 % ou les 20 % sont inclus dans les 50 % ? Il faut faire attention et être prudent sur ces questions liées au maniement du COS.

Une question qui m'interpelle beaucoup, c'est l'université en général et la place de l'université dans la ville ; un chapitre assez important est consacré à cette question dans le PADD et c'est parfaitement légitime. On connaît la manière dont notre université s'est construite : il y a Valrose, Magnan, Carlone, maintenant Saint-Jean-d'Angély ; on n'a pas un grand campus universitaire comme dans certaines villes mais on a des unités universitaires partout disséminées, plus particulièrement sur les collines. Le grand intérêt de l'opération de Saint-Jean-d'Angély est d'avoir voulu remettre la problématique de l'université au cœur de la ville. Jusqu'à maintenant, je voyais une certaine cohérence avec la première tranche de Saint-Jean-d'Angély et la deuxième tranche qui est en cours ; apparaît maintenant avec l'OIN la possibilité d'implanter des bâtiments universitaires aussi sur la plaine du Var. Ma question est très précise : est-ce uniquement la question du développement durable et est-ce que le projet sur lequel vous commencez à travailler est d'affecter juste une unité universitaire liée au développement durable ? Si c'est le cas, cela peut

passer mais je ne voudrais en aucun cas que l'on refasse un autre campus universitaire car cela enlèverait toute la cohérence à l'opération qui est en cours sur les quartiers est. J'ai entendu souvent vous-même, Monsieur le Président, votre ancien premier adjoint aussi, dire la volonté de faire dans les quartiers est un genre de quartier latin ; cela nécessite des étudiants, cela nécessite donc que Saint-Jean-d'Angély continue et que l'on puisse demain, peut-être en lien avec les abattoirs ou dans le secteur, faire Saint-Jean-d'Angély 3. C'est là-bas que stratégiquement l'université doit se développer et cela n'apparaît pas de manière assez claire, me semble-t-il, dans ce document.

Une question qui est liée à l'agriculture : effectivement la DTA dit des choses très précises ; elle dit 190 hectares, 100 hectares sur les collines autour des vignobles de Bellet et 90 hectares dans la plaine du Var ; or il apparaît quelque chose de bien particulier dans ce document, j'ai noté le terme parce qu'il est très technocratique, c'est « la mise en cohérence territoriale des entités agricoles qui s'impose ». En français normal, cela peut vouloir dire quoi ? Cela veut dire qu'on va déplacer les agriculteurs et que l'on va vers la création de zones agricoles à l'intérieur de la surface de l'OIN, notamment dans la partie basse, donc sur le PADD. Je ne suis pas hostile à cela parce que cela peut avoir une cohérence et une certaine efficacité, mais vous savez que, notamment dans l'OIN c'est un regret qui, je crois, est partagé, la chambre d'agriculture ne siège pas, du coup on l'a associée au conseil consultatif mais il faut que cette opération se déroule de manière extrêmement précise et qu'en aucun cas elle ne se fasse au détriment des agriculteurs quand on sait que nous avons des terres très riches mais de degrés de fertilité différents selon les endroits qui seraient potentiellement affectés à l'agriculture. Comme c'est une agriculture à très haute valeur ajoutée il faut que ce soit les meilleures terres et je ne voudrais pas que la variable d'ajustement ici soit la question qui soit liée à la protection des berges du Var et au critère d'inondabilité.

Dernier point : j'ai trouvé dans ce document une formule très malheureuse à propos du logement social. Le document parle de « répartir les servitudes de la mixité sociale » ; je souhaite que le plus rapidement possible cette formule soit ôtée de ce document parce que je ne pense pas que l'on puisse considérer la mixité sociale comme une servitude ; c'est peut-être dans le code, si vous voulez, mais je trouve que c'est une formule regrettable.

M. LE PRESIDENT. - La loi est la loi.

M. ALLEMAND. - Mettez-la mais expliquez-la autrement car cela mérite une explication complémentaire. La mixité sociale est un vrai challenge, c'est certainement le facteur de la cohésion sociale future de l'espace urbain et en aucun cas cela doit être considéré comme une servitude.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, je vous remercie.

Vous savez, ce qu'il y a de pire c'est de vouloir toujours absolument marquer sa différence, se dire que de toute façon « tout ce qu'ils font n'est pas bien, il n'y a que nous qui sommes intelligents et forts et qui savons ce qui fera le bonheur des gens » ; forcément, les personnes sur lesquelles on s'appuie sont quand même des urbanistes de haut niveau, on a fixé des règles claires et c'est un combat que je mènerai contre ceux qui sont les prétendants de la défense et de la qualité de vie parce que j'estime qu'en matière d'écologie je suis 300 % plus performant et plus engagé que vous ne l'êtes.

Croyez-moi, le plan local d'urbanisme de la ville de Nice que nous vous présenterons répondra à des exigences et à de vrais critères pour faire face au combat que vous menez dans votre comportement de tous les jours en faveur du tout automobile, de la pollution, du CO², des combats que vous menez parfois contre ma politique de mode de transports doux, etc.

Que voulez-vous, on a des générations et des générations de préfets qui jusqu'en 1982 attribuaient les permis de construire, parce que quand je vois « Côte d'Azur : droit de béton, etc. » et toujours caricaturé, je rappelle quand même que ceux qui ont bétonné notre littoral jusqu'en 1982 ce sont les préfets de la République et que ce sont ensuite ces préfets de la République qui ont mis en cause la mixité sociale que vous ne voudriez pas voir apparaître dans notre document. Le nombre de commissions d'attribution où nous avons essayé de garantir, pour ceux qui y ont siégé, cette mixité sociale et où nous nous sommes retrouvés avec des décisions de préfets qui revenaient sur des décisions des commissions d'attribution pour dire : « Non, pas comme cela, vous libérez cela et puis cela et nous, on vous impose untel et untel » pour qu'on arrive à faire les ghettos qu'on est obligé de casser dans nos politiques de rénovation urbaine aujourd'hui parce qu'on a fait la tour des Cap-verdiens, la tour des Tunisiens, la tour des Marocains, etc., parce que c'est comme cela ! Je l'ai toujours combattu et maintenant qu'on peut commencer à avoir la maîtrise de nos propres plans d'urbanisme, croyez-moi, que vous vous inscriviez dans le prolongement de tout cela, moi, je m'inscris à l'opposé de tout cela.

Je veux un territoire d'une communauté urbaine juste, équitable, où il n'y ait pas l'enfant qui va être élevé à un endroit où il n'y aura pas droit à la même justice, aux mêmes regards, à aller dans la même école qu'un autre. Je veux que les écoles de la République dans la ville permettent à tout le monde de grandir ensemble, à ceux qui sont d'une condition sociale plus favorisée par la vie et par un environnement familial de pouvoir apporter à celui qui est moins favorisé pour le tirer vers le haut. Le jour où je n'ai plus d'école en ZEP, plus de quartier en ZU, etc., cela veut dire que j'ai gagné mon pari et que j'aurais permis à tous les enfants de ma ville et à tous les enfants de la communauté urbaine de pouvoir grandir ensemble et d'avoir la même égalité des chances dans ma ville.

Le plan local d'urbanisme qui sera fait sous ma présidence à la communauté urbaine doit répondre à cette exigence. Ce document y répond. De même qu'en matière d'environnement, quand je sais que nous avons un dixième des espaces verts dont disposent les Parisiens, ils ont 9/10^{ème} d'espaces verts par habitant en

plus, oui, je veux que sur la trame verte nous soyons la ville verte de la Méditerranée qui répondra au Grenelle de l'environnement avant les autres et nous le ferons.

Ce document qui trace les premières lignes, qui n'est pas définitif, y répond parfaitement. La plaine du Var, je l'ai dit, dans l'opération d'intérêt national ce sera 450 hectares sur 10 000 et pas plus, et ce ne sera pas du mitage où l'on voudrait avoir à chaque incendie un pompier devant chaque maison qui a ses 2 500 m² de terrain autour, c'est fini, cette période est révolue. Ce n'est pas possible. J'ai connu les incendies dramatiques de Cagnes-sur-Mer, de Saint-Jeannet, de La Gaude en 2003 : ce n'est pas possible, c'est fini.

On va faire des Eco-quartiers parce que je veux répondre à l'appartenance à un quartier. Je serai samedi après-midi à la fête de la Sain-Pierre à l'Ariane où l'on va expliquer comment on va leur redonner un sentiment d'appartenance à un vrai quartier et pas une cité. J'ai connu l'époque où l'on disait je suis de Vernier, je suis de Riquier, je suis de Saint-Pancrace, je suis de la Madeleine, je suis du port, de Saint-Antoine-de-Ginestière qui a réussi à rester un village. A tous ceux-là, je veux autour d'Eco-quartiers leur donner la possibilité de retrouver leur patriotisme pour leur quartier, leur identité, leur culture, leur apprendre à vivre ensemble. On a créé une société anonyme où plus personne ne regarde ni ne respecte l'autre et il n'y a que par la mixité sociale que l'on peut y parvenir, que par des immeubles où tout le monde, quelle que soit sa condition sociale, se respectera.

Les immeubles bourgeois en ville de l'époque Haussmannienne étaient des HLM à l'époque et, pour les derniers étages, ce qui a tué la mixité sociale c'est l'ascenseur. Le rez-de-chaussée et le premier étage étaient pour les riches, pour les bourgeois, pour les notables avec des grandes fenêtres, des hauts plafonds puis au deuxième étage elles sont plus petites, et au quatrième vous aviez les chambres de bonnes et tous ces gens vivaient ensemble et on fêtait Noël ensemble et on se saluait et on se respectait ensemble. Un jour, il y a eu l'ascenseur et l'on a dit à tous ces gens : « Désolé mais le patrimoine immobilier monte, vous n'avez plus les moyens d'habiter là, il faut aller dans les cités périphériques » et ce qui devient aujourd'hui une référence sociale c'est d'habiter au dernier étage, c'est l'appartement qui coûte le plus cher au mètre carré. Forcément on est entré dans un monde où tout cela a évolué considérablement et je veux redonner à nos villes, à nos cœurs de quartier, une dimension sociale où l'on apprend à tout le monde à se respecter et à vivre ensemble. Si la mixité sociale vous dérange, moi, elle ne me dérange pas, au contraire j'y suis favorable, je ne veux que cela. Vous êtes pour les 20 %, et puis les 20 % on va les concentrer là-bas ! Je suis désolé, ce n'est pas comme cela que je vois les choses, ce n'est pas 20 % concentrés quelque part et 80 % étalés ailleurs.

M. CUTURELLO.- Vous voulez supprimer les ascenseurs ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Cuturello, ne soyez pas caricatural ! Ne soyez pas petit comme vous savez si souvent l'être. Gardez la hauteur d'un élu de la République. Peut-être qu'un jour cela vous permettra d'exercer des responsabilités là où au bout de trente ans de vie publique jamais personne ne vous en a confiées, c'est peut-être parce que vous êtes resté si longtemps petit et que plus vous êtes usé par la vie publique et plus vous devenez petit, Monsieur Cuturello. Même dans votre appareil politique, je n'ai jamais vu l'instant où l'on vous a accordé la moindre confiance que ce soit, alors si chez les socialistes on ne vous fait pas confiance, vous imaginez bien que chez nous on ne va pas vous faire confiance.

Nous avons une vision humaine, pour nous la place de l'homme, de la femme et de l'enfant cela compte, nous, ce n'est pas un PLU pour un PLU, c'est un PLU pour faire en sorte que des hommes et des femmes soient plus heureux, qu'ils se respectent et qu'ils vivent mieux ensemble.

Avant d'aller plus loin, on va demander à Dominique Estrosi-Sassone de présenter son rapport parce que je pense que cela mérite un débat global, cela va de pair, et après cela méritera une réponse globale qui justifie pleinement ce qu'a présenté Alain Philip pour qu'on puisse se présenter sur une vision globale. Il n'y a pas une politique du logement quelque part et une politique de l'urbanisme de l'autre part, ces deux politiques s'intègrent.

Madame la vice-Présidente, je vous passe la parole.

15.1 Développement de l'habitat – Accession sociale à la propriété – Mise en place du dispositif PASS FONCIER.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Merci, Monsieur le Président. Au risque de choquer encore monsieur Allemand et l'ensemble de ses colistiers on va parler d'un dispositif qui participe à la mixité sociale et urbaine sur un territoire communautaire. Il vous est proposé dans cette délibération la mise en place au niveau de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur du dispositif Pass Foncier.

Je vais expliquer ce dispositif et l'importance qu'il revêt pour bon nombre de nos concitoyens, les plus modestes, qui souhaitent accéder à la propriété. C'est un gros mot pour vous, l'accession à la propriété, pour nous cela ne l'est pas et c'est important de l'inclure dans une politique globale du logement qui prend en compte tous les segments du marché du logement depuis l'hébergement d'urgence dont on a besoin jusqu'au logement social, au logement intermédiaire, au logement locatif libre et à l'accession à la propriété et à l'accession sociale à la propriété. Cela permet d'apporter des réponses à bon nombre de ménages qui aujourd'hui sur notre territoire sont totalement exclus de l'accession à la propriété compte tenu des prix du marché.

C'est la raison pour laquelle dans notre prochain PLH (programme local de l'habitat), outre les volets qui seront développés sur la construction et la réhabilitation des logements sociaux prenant en compte le développement durable, un volet important sera consacré à l'accèsion à la propriété et à l'accèsion sociale à la propriété. Le dispositif Pass Foncier en est un des premiers exemples concrets qui va se mettre en œuvre dès le 1^{er} juillet 2009 à l'échelle de la communauté urbaine.

Ce dispositif, le Pass Foncier, c'est le crédit des ménages modestes. Si vous êtes contre le crédit des ménages modestes, je veux bien encore tout entendre, mais comme vous dites en permanence tout et le contraire de tout on peut encore s'attendre à des remarques assez surprenantes de votre part. L'accèsion à la propriété va permettre sur un territoire comme le nôtre qui connaît une crise du logement que nous n'avons jamais niée, sur lequel on porte nos efforts au niveau des collectivités, que ce soit les communes qui font partie de la communauté urbaine, la communauté urbaine elle-même, le Conseil général, tous ces efforts permettent d'essayer de rattraper le retard en offres de logement, d'arriver à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logement pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens et cela permet aussi de faire redémarrer les parcours résidentiels qui sont aujourd'hui bloqués, de fluidifier le parc social locatif et, par la même occasion, le parc locatif libre.

Pourquoi fluidifier le parc social locatif ? Parce qu'il faut savoir que sur notre territoire aujourd'hui l'on a un taux de rotation dans le parc social qui est le plus faible de France (3 % seulement contre 9 % en moyenne nationale). En mettant en place un dispositif comme le Pass Foncier qui va permettre à certains de nos concitoyens d'accéder plus facilement à la propriété, de fait cela permettra d'apporter des réponses dans le domaine du logement social et dans le domaine du logement tout court. La crise immobilière sur le département est moins forte qu'à l'échelle de la France tout entière ; en effet, en particulier dans le neuf les ventes n'ont pas trop diminué comme on pouvait le penser et cela grâce, je vous l'accorde, à des produits de défiscalisation comme la loi Scellier. Cela participe au maintien de l'activité économique et au maintien de l'emploi au travers des activités du BTP qui peuvent continuer sur les programmes de promotion. Ce qui est vrai, c'est que le volume des reventes a considérablement baissé. Il y a un problème dans l'ancien qui ne permet pas de fluidifier le marché du logement.

Pour en revenir au Pass Foncier, c'est une opportunité que la communauté urbaine a souhaité saisir. Le Pass Foncier a été mis en place en janvier 2007 mais, entre janvier 2007 et février 2009, il ne s'appliquait qu'à l'habitat individuel ; depuis février 2009 et la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, le Pass Foncier a été étendu aux logements collectifs et, à partir de ce moment-là, le président de la communauté urbaine avec l'ensemble des conseillers communautaires a considéré qu'il était important de s'inscrire dans ce dispositif car cela correspondait véritablement à la spécificité de notre territoire.

Que veut-on ? Le président l'a rappelé : on veut favoriser l'habitat collectif pour lutter contre l'étalement urbain, on veut améliorer la qualité de vie et le mode de vie dans les logements en permettant à nos concitoyens de vivre dans des surfaces de logement plus importantes et l'on veut s'inscrire pleinement dans les préconisations du Grenelle de l'environnement en termes de développement durable car cela rentre aussi dans nos priorités. Voilà pourquoi nous mobilisons aujourd'hui le Pass Foncier qui peut s'appliquer à l'habitat collectif.

C'est un outil majeur qui va permettre à nos concitoyens les plus modestes de devenir propriétaires en deux temps : dans un premier temps, ils vont contracter un emprunt pour payer les murs ; quand ils auront fini de payer cet emprunt au bout de 15/20 ans, ils souscriront un nouvel emprunt pour payer le terrain, terrain qui aura été porté pendant la durée du premier emprunt par un organisme 1 % logement. Nos concitoyens rembourseront à ce moment-là à l'organisme 1 % logement. Le Pass Foncier actionne un prêt 1 % à remboursements différés, il permet d'avoir un taux de TVA de 5,5 % ce qui n'est pas neutre dans une période où vous mettez toujours en avant le pouvoir d'achat, là c'est du concret, et cela permet de faire jouer à la fois le PPZ (prêt à taux 0) cumulé avec le Pass Foncier, PPZ qui, je vous le rappelle, a été doublé dans le cadre du plan de relance.

Pour que ce Pass Foncier puisse s'appliquer il faut qu'il y ait un élément déclencheur et cet élément c'est l'aide de la communauté urbaine. C'est ce que nous vous demandons de voter aujourd'hui, une aide qui est comprise entre 4 000 et 5 000 € selon la taille des ménages : 4 000 € jusqu'à trois personnes, 5 000 € au-delà de trois personnes, ce qui va permettre à bon nombre de nos concitoyens qui sont primo accédants, qui ne sont pas propriétaires aujourd'hui et qui n'auraient certainement pas pu le devenir pendant de longues années de pouvoir former un projet d'accession à la propriété. Cela permet de l'ouvrir à des actifs qui interviennent sur notre territoire et cela permet aussi de cibler des opérations, soit dans le cadre du PLH, soit à travers les futurs emplacements dédiés aux logements dans le cadre du PLU qui est en cours d'élaboration sous l'égide d'Alain Philip.

C'est donc extrêmement important comme délibération et c'est véritablement un projet particulièrement innovant. Encore une fois, je crois que bon nombre de nos concitoyens verront grâce à l'activation de ce dispositif que demain, comme ils y aspirent pour la plupart d'entre eux, ils pourront devenir propriétaires et ce n'est pas contradictoire ni antinomique avec le logement social, avec la volonté de continuer à construire le logement social dont on a besoin pour répondre à des catégories de personnes qui ne peuvent malheureusement pas aujourd'hui devenir propriétaires. C'est tout à fait équilibré entre la construction du logement social que nous voulons développer avec les fameuses servitudes de mixité sociale —excusez-moi,

Monsieur Allemand, c'est dans la loi, on essaiera de trouver un vocabulaire qui vous est propre mais pour l'instant on utilise le vocabulaire tel qu'il est dans la loi et dans le code de l'urbanisme et dans le code de l'habitat— et, en plus, cela nous permettra de faire redémarrer la chaîne du logement qui est complètement bloquée aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- On a donc ce volet qui était important. Après cet éclairage, y a-t-il d'autres interventions ? Je mets donc aux voix l'ensemble de ces rapports.

Sur la délibération 9.1, le conseil communautaire prend acte.

Les délibérations n° 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La délibération n° 15.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à Hervé Paul pour ses délibérations.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HERVE PAUL,
VICE-PRESIDENT**

o.2 Délégations d'attributions du conseil communautaire au président – Modification de la délégation en matière de commande publique.

M. PAUL.- Merci, Monsieur le Président. Dans cette délibération, il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de la loi du 17 février 2009 qui modifient l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui permet au conseil communautaire d'accorder une délégation au président pour toute décision concernant la préparation et la passation du règlement à l'exécution des marchés et des accords cadres, quel que soit leur montant, ainsi que pour toutes décisions concernant leurs avenants dès lors que les crédits sont ouverts au budget.

Je vous précise que dans le corps de la délibération, alors qu'il était expressément visé dans un considérant, la phrase « quel que soit son montant » doit être rajoutée au texte de la délibération au moment de la décision.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Santinelli, vous avez la parole.

M. SANTINELLI.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai réfléchi avant d'intervenir et je pensais le faire au moment où monsieur Hervé Paul allait prendre la parole en tant que président de la commission de la commande publique pour dire deux choses : la première pour me féliciter de temps en temps d'y participer en tant qu'élus suppléant de cette commission parce que le travail qui s'y fait est très intéressant tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, nous recevons des documents en temps et en heure pour les étudier de façon tout à fait convenable, et sur le fond au sein de cette commission il s'y fait un travail animé par monsieur Hervé Paul de façon respectueuse des élus et de la réglementation ; je tenais à le souligner.

A contrario, Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de participer à trois autres commissions qui préparent le conseil communautaire ; je dois vous avouer ma perplexité dans le fonctionnement de ces commissions. Vendredi, lorsque j'ai reçu en fin d'après-midi 5,7 kilos de documents plus des disquettes —fort bien faites d'ailleurs et je tiens à remercier les services pour la qualité de leur travail car ils ne sont en rien en cause dans mon intervention— entre vendredi soir et lundi toute la journée où j'ai participé à ces trois commissions, il est objectivement extrêmement difficile d'étudier convenablement les dossiers. Je n'ai pas eu la liberté de pouvoir agir auprès des services pour avoir de l'information, j'ai constaté qu'il n'y avait pas d'égalité de traitement entre les élus car certains ont une information peut-être privilégiée et je ne voudrais pas aborder le problème de la fraternité car j'ai senti que les élus que nous sommes dans ces commissions n'étaient pas traités convenablement. En effet, je pense qu'une commission aussi importante, quelle qu'elle soit, qui dure dix minutes, un quart d'heure pour aborder des sujets aussi importants n'est pas convenable, quelle que soit la qualité de nos services. On doit être attentif au bon déroulement de ces commissions.

A l'exemple de ce qui se passe pour la commission de la commande publique, je vous propose, Monsieur le Président, que nous puissions avoir l'ensemble des documents en temps et en heures raisonnables, je pense que le délai de cinq ou six jours avant les commissions serait tout à fait raisonnable, que nous puissions ainsi travailler dans de meilleures conditions. C'est une suggestion que je vous fais et mon propos est corroboré par le fait que, dans ces commissions, la plupart des élus n'y participent pas et c'est dommage car c'est quand même le fond, la préparation des conseils communautaires et les questions qui ne peuvent pas être abordées, compte tenu du délai du conseil communautaire pourraient l'être au sein des commissions. Lorsqu'on se retrouve à cinq ou six, voire une petite dizaine dans ces commissions, je pense que ce n'est pas digne de la communauté urbaine. Je tenais à vous faire part de cette réflexion. Merci.

M. LE PRESIDENT.- C'est enregistré et je demande à nos services de bien vouloir vous adresser les délibérations dans des délais qui vous laisseront plus de temps pour préparer vos interventions.

Je mets aux voix le rapport 0.2.

La délibération n°0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

13.1 Prix et qualité du service public de l'assainissement – Rapport annuel 2008.

M. PAUL.- Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Je voudrais rappeler que la direction de l'assainissement s'est engagée dans une démarche de certification ISO 9001, que l'auditeur vient de remettre son rapport et le travail qui a été fourni par l'ensemble des services pendant de nombreux mois a conduit le rapporteur à émettre un rapport sans aucune non-conformité en vue de la certification qui sera délivrée dans les semaines qui viennent ; je voudrais féliciter Thomas Onzon, le directeur de l'assainissement, mais aussi l'ensemble de ses collaborateurs qui ont permis d'avoir un rapport aussi élogieux pour notre direction de l'assainissement. Je voudrais rappeler aussi que cette direction a dû prendre en compte suite à l'évolution des compétences de Nice Côte d'Azur depuis le 16 septembre dernier la compétence pluviale et qu'elle le fait avec beaucoup d'engagement.

13.2 Exploitation du service public de l'assainissement – Rapports annuels des délégataires 2008.

M. PAUL.- Ce sont des rapports qui nous sont remis par les délégataires et qui sont transmis.

13.3 Tarifs 2009 - Service public de l'assainissement – Correction d'une erreur matérielle.

M. PAUL.- Il s'agit de la correction d'une erreur matérielle qui est intervenue lors du vote du 12 décembre 2008 sur le tarif de la redevance d'assainissement communautaire. Il a été incorporé par erreur pour les huit communes de l'ex-CILSEN 62 centimes d'euros par mètre cube, c'est-à-dire que le montant visé dans cette délibération comme étant la part communautaire englobe aussi la part fermière. Il y a donc lieu de corriger cette erreur matérielle pour ne pas facturer deux fois aux abonnés de l'eau de ces communes la part fermière. Je rappelle simplement qu'aucune facturation n'a eu lieu puisque les factures seront émises en juillet et en août et donc, en délibérant aujourd'hui, par anticipation nous évitons les conséquences de cette erreur qui aurait pu voir le jour.

13.4 Mise à jour et modification du règlement d'assainissement collectif communautaire.

M. PAUL.- Ce rapport concerne la modification du règlement d'assainissement collectif communautaire. Ces aménagements portent principalement sur deux volets : le premier volet permet de définir la notion « d'habitations difficilement raccordables ». La réglementation prévoit que quand on est riverain d'un réseau d'assainissement, obligation est faite au propriétaire de raccorder son habitation au réseau collectif d'assainissement. Parfois, d'abord par la préexistence de station d'épuration mais aussi compte tenu de la topographie du secteur, le coût de raccordement au réseau collectif d'assainissement peut être prohibitif pour les propriétaires et il fallait définir quelle était cette notion d'habitation difficilement raccordable.

La modification du règlement qui vous est proposée aujourd'hui doit permettre à la fois de prendre en compte le fait que pour déroger à la règle du raccordement d'assainissement collectif il faut déjà avoir un assainissement individuel qui soit efficient —et les services publics d'assainissement non collectif communautaires vérifient concrètement sur le terrain le bon fonctionnement des fosses septiques individuelles— et aussi il fallait fixer une limite de coût pour garantir le traitement équitable de l'ensemble des administrés de notre grand territoire. La règle proposée est de fixer le montant des habitations difficilement raccordables quand le coût du raccordement dépasse quatre fois le coût de la participation de raccordement à l'égout. Pour faire court, ce raccordement correspond à 25 € du m² de surface habitable et donc quand le montant pour une habitation de 100 m² dépasse 10 000 € et que le fonctionnement de la fosse septique est tout à fait irréprochable, on pourra envisager une dérogation au règlement qui prévoit le raccordement systématique.

Le 2^{ème} volet de modification de ce règlement d'assainissement communautaire concerne les eaux non domestiques ; entendez par ce terme les eaux des industriels puisque si la collectivité a obligation de traiter les eaux domestiques, celles qui proviennent des ménages, la loi ne nous fait pas obligation de traiter les effluents industriels. Evidemment, dans la plupart des cas la collectivité traite ces effluents industriels mais il faut fixer des règles pour savoir quel est le niveau des effluents qui est acceptable dans notre réseau. Il n'est pas question que ces eaux non domestiques viennent perturber le fonctionnement normal de nos stations d'épuration et nous devons donc contrôler la qualité de ces effluents. Il s'agit d'un travail fait en coordination avec la chambre de commerce et d'industrie pour essayer d'homogénéiser les règlements de Nice Côte d'Azur et des autres organisations, principalement l'association des industriels de la zone de Carros-Le-Broc a participé à ces travaux et a émis un avis favorable à cette évolution ; là aussi, il s'agit de mettre chacun devant ses responsabilités, y compris les industriels, afin que le fonctionnement des stations d'épuration communautaires ne soit pas dégradé.

13.5 Syndicat mixte d'assainissement de la rive droite du Var (SMARDV) – Transfert des ouvrages d'assainissement - Convention.

M. PAUL.- Il s'agit à travers l'autorisation que nous donnons au président de signer une convention de transfert des ouvrages. Vous me direz : quels sont les ouvrages concernés par cette convention ? Il s'agit principalement de la station d'épuration qui est située sur la commune de Saint-Laurent-du-Var et du collecteur qui remonte vers la zone industrielle de Carros-Le-Broc sur les communes de Saint-Laurent-du-Var, La Gaude et Saint-Jeannet.

Par une convention de 1993, la communauté avait « délégué » la gestion de cet équipement au syndicat mixte qui préexistait à la création de Nice Côte d'Azur ; la station de Saint-Laurent-du-Var devant faire l'objet de gros travaux de mise aux normes, travaux qui vont être lancés à l'automne, les moyens humains et techniques de la communauté étant largement supérieurs à ceux du syndicat mixte, c'est donc d'un commun accord avec le président du syndicat mixte que nous avons convenu de procéder enfin, j'allais dire, à la répartition du patrimoine de ce syndicat. En effet, la création de Nice Côte d'Azur au 1^{er} janvier 2002 aurait dû permettre de régler cette situation, sept ans après, nous procédons à la répartition du patrimoine et Nice Côte d'Azur prendra et assumera toutes ses responsabilités en matière de mise aux normes de la station de Saint-Laurent-du-Var et du suivi de son exploitation qui ne donne pas aujourd'hui des résultats au niveau de ce que Nice Côte d'Azur est en droit d'attendre de ses prestataires.

13.6 Prix et qualité du service public d'eau potable – Rapport annuel 2008.

M. PAUL.- La régie de l'eau communautaire a été certifiée ISO 9001 cette année et la direction de l'eau qui est déjà certifiée vise, comme la direction de la collecte, la certification 14001. Là aussi, la compétence défense incendie a été prise en compte en cours d'année par l'évolution des statuts de notre communauté.

13.7 Exploitation du réseau public d'eau potable - Rapports annuels des délégataires 2008.

13.8 Délégation de service public – Règlement de la fin de la délégation de service public de distribution d'eau sur la commune de Saint-André-de-la-Roche - Convention.

M. PAUL.- Cette délibération nous permet d'envisager le règlement de la fin de cette délégation de service public de distribution de l'eau sur la commune de Saint-André-de-la-Roche puisque nous avons mis fin à cette délégation et que c'est la régie qui gère directement l'eau sur cette commune. Je rappelle que le prix du mètre cube d'eau sur Saint-André est passé de 3,82 € à 2,67 € ce qui correspond concrètement à une baisse de 30 % pour cette commune.

13.9 Délégation de service public - Règlement de la fin de la délégation de service public de distribution d'eau sur la commune de la Trinité - Convention.

M. PAUL.- De la même façon que pour la commune de Saint-André, il s'agit de prendre acte du règlement de la fin de la délégation de service public sur la commune de la Trinité.

13.10 Syndicat intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN) – Transfert des ouvrages du réseau public d'eau potable - Convention.

M. PAUL.- Ce rapport important doit permettre de signer une convention avec le SILCEN en vue de la répartition des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'eau potable sur les communes qui sont sorties du SILCEN. Cela va permettre au SILCEN, à travers une aide financière de Nice Côte d'Azur, de viser son autonomie hydraulique par des travaux qui ont été visés dans une convention. Le montant total des travaux est évalué à 5 120 000 € et Nice Côte d'Azur contribuera pour 2 M€ à ces travaux qui permettront de limiter la vente d'eau brute en gros de Nice Côte d'Azur vers les territoires du SILCEN.

13.11 Répartition du solde du compte d'investissement et du règlement du litige entre le syndicat intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN) et la compagnie générale des eaux – Convention.

M. PAUL.- Ce rapport permet de régler la répartition du compte d'exploitation de l'ancien exploitant au 31 décembre 2001 et aussi de régler la répartition de la condamnation du SILCEN dans le cadre de la rupture unilatérale du contrat qui est intervenue au 1^{er} janvier 2002.

13.12 Raccordement au réseau d'eau potable d'habitations existantes – Participation financière des demandeurs.

M. PAUL.- Il s'agit d'une évolution du règlement de l'eau pour prendre en compte les raccordements d'habitations qui ont déjà une production d'eau autonome et qui demandent d'être raccordées au réseau communautaire. Vous savez qu'il n'y a pas de règlement autre que le règlement du maître d'ouvrage de la collectivité qui détermine les conditions de participation des riverains au raccordement au réseau d'eau potable lorsque l'habitation existe et qu'elle est

déjà indépendante au niveau de l'eau. La règle qui a été prévue est de fixer une participation minimale de 5 000 € par pétitionnaire, ensuite la collectivité prendra à sa charge 60 % des travaux, la participation de Nice Côte d'Azur étant plafonnée à 30 000 €.

13.13 Délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'intérêt national de Nice – Délibération sur le principe – Article L1411-4 et suivants du code général des collectivités territoriales.

M. PAUL.- Il s'agit d'une délibération de principe qui vise le lancement d'une délégation de service public pour la gestion des MIN de Nice pour cinq ans en attendant le transfert sur la commune de La Gaude.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ? Personne ne demande la parole ?

Les rapports 13.1, 13.2, 13.6 et 13.7 étaient des rapports ne nécessitant pas de vote mais où chacun devait prendre acte de leur présentation. Je sou mets en revanche le vote pour les autres rapports en remerciant Hervé Paul sur le 13.10 parce que c'était une négociation très délicate où nous sommes arrivés à un très beau résultat.

Sur les délibérations n°13.1, 13.2, 13.6 et 13.7, le conseil communautaire prend acte.

Les délibérations n° 13.3, 13.4, 13.5, 13.8, 13.9 et 13.10, 13.11, 13.12, 13.13, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé. Je passe la parole à Madame Nadia Levi pour la délibération 10.1

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

**10.1 Gestion unifiée des services ressources – Convention cadre
entre Nice Côte d’Azur et la ville de Nice.**

Mme LEVI.- Merci, Monsieur le Président. Cette convention permet de fixer les modalités précises de mise à disposition du personnel et des services au profit des communes et de préciser les éléments de gouvernance. Elle va fixer les principes généraux qui régiront les relations entre la communauté urbaine et la ville de Nice en précisant que chaque domaine ressource fera l’objet d’une convention spécifique prise en application de cette convention cadre puisque les modalités financières diffèrent d’un domaine à un autre en fonction de l’unité de facturation, de la prestation et de leur spécificité. C’est une convention cadre qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? Je mets aux voix.

La délibération n° 10.1, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.

Ce rapport qui apportera beaucoup en efficacité en matière de gestion des ressources humaines pour nos personnels est donc adopté à l’unanimité.

Je vous remercie. Nous en avons terminé avec l’ordre du jour et je vous propose de lever la séance.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 53

☆☆☆